

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2022



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MELLOIS EN POITOU
DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DÉCHETS**

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	P.3
EDITO DU VICE-PRESIDENT	P.4
PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE LA DPGD	P.5
LE TERRITOIRE	P.5
PARTIE 2 – ENJEUX DE LA POLITIQUE DECHETS	P.6-7
PARTIE 3 – ACTIVITES DES SERVICES	P.8-9
PARTIE 4 – INDICATEURS TECHNIQUES	P.10
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES	P.10
I-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.11-12
I-2. LES COLLECTES	P.13
I-3. LES DÉCHÈTERIES	P.14-15
CHAPITRE II-LES DONNÉES CHIFFRÉES	P.15
II-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.15-21
II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES	P.22-23
II-3. LA COLLECTE SELECTIVE	P.23-24
II-4 EVALUATION DES PREMIERS DEPLOIEMENTS MODE DE COLLECTE	P.25
II-5. LES DÉCHÈTERIES	P.25-31
II-6. LES ISDI	P.31-32
II-7. LES PLATESFORMES DE DÉCHETS VERTS	P.32-33
II-8.LES AUTRES COLLECTES	P.33-34
II-9. ELEMENTS DE SYNTHÈSE GLOBALE DMA	P.34-35
PARTIE 5 – INDICATEURS FINANCIERS	P.36
I-LE BUDGET	P.36
II-LES DÉPENSES	P.37-38
III-LES RECETTES	P.39-40
IV- LE COUT DES SERVICES	P.40-41
PARTIE 6 – PROSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS	P.42
PARTIE 7 – COMMUNICATION	P.43

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'activités économiques

DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)

DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filère REP)

TMB : centre de Tri Mécano Biologique du SMITED

TVME : centre de Tri Valorisation Matière Energie (remplacement du TMB)



EDITO

Gilles CHOURRÉ
Vice-président
à la politique déchets



Nous avançons malgré les contraintes. L'année 2022 permet de mesurer les efforts entrepris en matière de réduction des déchets ménagers, et de jalonner notre politique pour les années qui viennent.

Le déploiement du nouveau mode de collecte est désormais bien avancé, les résultats globaux sont satisfaisants et s'inscrivent dans la durée (moins 9% d'ordures ménagères après 18 mois), à la faveur du tri qui est désormais mieux perçu et mieux maîtrisé pour nos emballages.

En outre, de nouveaux process de traitement se font jour à l'échelle départementale (travaux à l'usine de Champdeniers pour les OM en 2023 permettant un gain de valorisation matière dès 2024) et à l'échelle interrégionale avec l'usine de tri des emballages qui vient d'être autorisée près de Mauléon.

Mellois en Poitou débute en parallèle la sécurisation et la modernisation des déchèteries, afin de proposer de nouvelles filières de valorisation, de mieux accueillir les usagers et de faciliter les conditions de travail des agents.

Les tonnages apportés restent encore trop élevés, en particulier pour les déchets verts et le « tout venant » dont nous avons la charge. Avec la construction de la déchèterie de Lezay en 2023, il nous faudra sans doute réduire le nombre d'équipements afin qu'ils apportent un meilleur service.

Concernant le volet prévention, nous poursuivons les actions de sensibilisation et de communication (particuliers, écoles, services publics, professionnels, ...). Nous avons également débuté deux études en faveur de la réduction des biodéchets alimentaires et des déchets verts. Notre collectivité accompagne les premières initiatives de recycleries à Melle et Lezay pour le réemploi, et des associations partenaires proposent de nouveaux lieux de collecte en déchèterie (Emmaüs à Sauzé-Vaussais, Bidouille Informatique à Melle).

Le nombre de conventions passées avec le secteur professionnel évolue également à la hausse, et des efforts de tri ont pu être mesurés grâce à la prise de conscience des entrepreneurs et des artisans accompagnés par nos services.

Je remercie une fois encore l'investissement permanent des agents, à tous les niveaux, pour permettre la continuité d'un service public parfois déprécié mais dont les enjeux ne cessent de croître. Les obligations réglementaires et fiscales sont fortes, je constate que les efforts publics et individuels, sans être encore suffisants, vont dans le bon sens. Celui de la responsabilité et de la confiance mutuelle.

PARTIE 1 PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle, des communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois, et Val de Boutonne, du syndicat mixte du pays Mellois, du syndicat Mellois des piscines, du syndicat SICTOM de Loubeau. Le 1^{er} janvier 2018, le syndicat d'assainissement du Mellois fusionne avec la communauté de communes.

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



- 62 communes au 1^{er} janv. 2019
- 107 conseillers communautaires
- 1 000 conseillers municipaux
- 47 614 habitants
- 1 283,4 km²
- 37,1 habitants/km²

LES MISSIONS

PRÉVENTION DES
DÉCHETS

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES

GESTION DES
DÉCHÈTERIES

TRAITEMENT DES
DÉCHETS ISSUS DES
DÉCHÈTERIES

DÉLÉGUÉ AU
SMITED

TRAITEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES



Pour préserver l'environnement et les ressources naturelles, en matière de déchets des objectifs s'imposent aux collectivités et des mesures financières sont prévues par l'Etat pour les inciter de manière forte à atteindre les objectifs.

Ainsi, en matière de politique déchets, les enjeux sont multiples :

- Respect de la réglementation : sécurité et environnement
- Maitriser les coûts avec une fiscalité nationale (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui augmente fortement depuis 2020 et jusqu'en 2025
- Limiter la production de déchets
- Recycler et valoriser

L'ENJEU REGLEMENTAIRE

La réglementation est présente à tous les niveaux en matière de gestion des déchets.

Elle définit le cadre dans lequel les activités de la collectivité doivent fonctionner en respectant :

- Les conditions de travail des agents (hygiène et sécurité)
- Les normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement
- Les procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets

Elle définit également les objectifs de réduction des déchets et de valorisation qui sont abordés dans les paragraphes suivants.

LA MAITRISE DES COUTS

En matière de traitement des déchets, la collectivité est dépendante du SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets) à qui elle a délégué la compétence.

Le SMITED gère plusieurs équipements : le centre de tri mécano biologique (TMB) qui permet de réduire les déchets à enfouir ainsi qu'un centre d'enfouissement. Ces équipements génèrent des coûts importants de fonctionnement et d'investissement auxquels Mellois en Poitou contribue avec de gros travaux de transformation en TVME (Tri Valorisation Matière et Énergie) prévus à l'horizon 2023.

D'autre part, pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière traduite par l'augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle passe progressivement de 24€/T en 2019 à 65 €/T en 2025 (+ 41 €/T).

Pour finir, le contexte national et mondial a entraîné en 2022 une hausse conséquente de l'ensemble des coûts.

L'enjeu pour la collectivité est d'absorber cette augmentation avec pour levier principal le fait de limiter au maximum les coûts de traitement donc de produire moins de déchets.

LA PREVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est le principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

Ainsi les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire du 10 février 2020 sont forts :

- Réduction de 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030
- Réduction de 25% des déchets verts en 2025 et de 30% en 2031
- Réduction de 37% de biodéchets en 2025 et de 53% en 2031
- Stabiliser puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE)
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1/01/2024

Aussi dans la continuité des actions menées dans le cadre du CODEC (Contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire) mais également pour renforcer la prévention des déchets sur son territoire, la communauté de communes a adopté en juillet 2021 son Programme Local de Prévention des déchets.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

La gestion des déchets passe par le traitement des déchets qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à savoir : privilégier la réutilisation, puis le recyclage et la valorisation et éviter l'élimination.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) en déchèteries.

Parmi les procédés permettant la valorisation celui à privilégier est le compostage. En effet, la valorisation énergétique (méthanisation et CSR) est un mode de traitement à préférer à l'élimination mais à réserver aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage.

La loi anti gaspillage de 2020 fixe également des objectifs en termes de recyclage et de valorisation :

- Généralisation du tri à la source à compter du 1^{er} janvier 2025
- Taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson : 90% en 2029
- Interdiction progressive de la mise en décharge des déchets non dangereux valorisable



PARTIE 3 ACTIVITES DES SERVICES

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, l'évaluation des activités de l'année au regard des objectifs fixés est nécessaire.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La communauté de communes est engagée depuis le 1^{er} juillet 2021 dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

À la suite de la réalisation d'un diagnostic et d'une concertation des différents acteurs, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés communes a été adopté en conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 et la prévention des déchets a été identifiée comme prioritaire dans la politique de la communauté de communes Mellois en Poitou.

En 2022 de nombreuses actions ont ainsi été mises en œuvre et notamment :

- L'accompagnement de 12 entreprises dans la limitation de la production de leurs déchets et l'augmentation de la valorisation de ceux-ci.
- En partenariat avec des associations du territoire, la mise en place de caissons de réemploi et de permanences en déchèteries afin de baisser les tonnages traités en déchèteries et augmenter la durée de vie des objets.
- Le lancement en décembre de l'étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets.

LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2020, comme mode de financement de la collecte des déchets.

Le conseil communautaire a également choisi de mettre en œuvre un nouveau mode de collecte harmonisé, sécurisé et favorisant le geste de tri :

- Bacs collectifs pour les OM
- Bacs collectifs pour les emballages
- Adaptation de la fréquence de collecte avec pour objectif cible une collecte tous les 15 jours
- Densification de certains points d'apport volontaire en verre et en papier

La mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collectes a démarré en 2020 avec le recrutement d'un chargé de mission.

Cet agent mène l'ensemble des concertations avec les communes, secteur géographique par secteur géographique, après avoir effectué un travail de relevé de terrain et de cartographie pour proposer des emplacements.

La mise en place opérationnelle a débuté en juin 2021 sur le secteur du Lezayen et doit s'achever en 2023.

En 2022 les secteurs de La Mothe Saint Héray, Celles sur Belle et Fressines ont été équipés.

Chaque nouveau déploiement fait l'objet d'une phase de test des emplacements et d'ajustement des volumes.

Sur l'ensemble des secteurs déployés, 2355 points de collecte ont été mis en place. 31% ont fait l'objet de demande d'informations ou de modifications à la suite des propositions de la part des communes et/ou des usagers.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La sensibilisation en porte à porte est réalisée lors des étapes du déploiement du nouveau mode de collecte mais également dans le cadre de la procédure d'application du règlement de collecte.

Ainsi, les agents de proximité ont été amenés à intervenir dans les foyers suite aux constats des agents de collecte, des agents communaux ou suite aux caractérisations qu'ils mènent eux-mêmes tout au long de l'année.

L'objectif est d'intervenir au mieux auprès de la population pour rappeler les consignes de tri mais également informer des actions de prévention de la communauté de communes et notamment des outils mis à disposition pour le broyage et le compostage.

Aussi, en 2022, 1 208 bacs ont été caractérisés et 934 personnes sensibilisées en porte à porte.

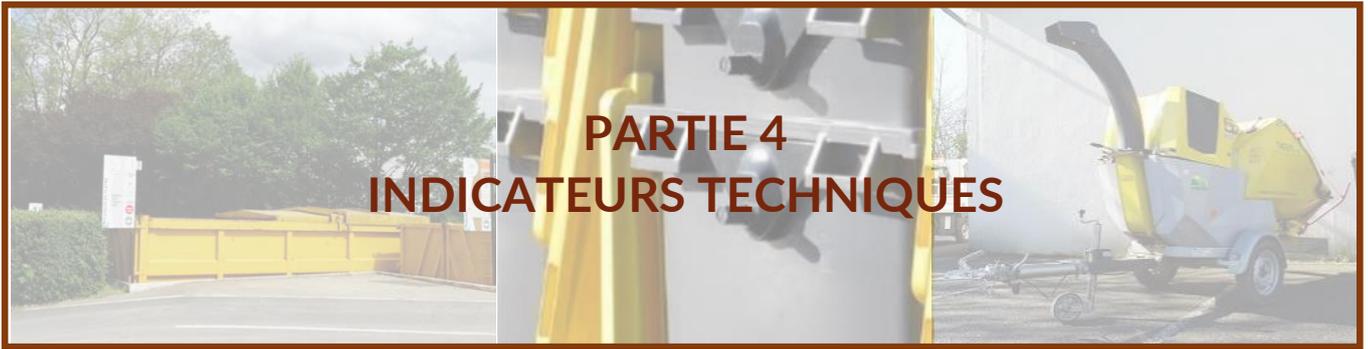
LA MISE AUX NORMES DES DECHETERIES

Mellois en Poitou s'est engagé dans un programme de mise aux normes des déchèteries suite à un audit des équipements qui avait été réalisé en 2018 par un bureau d'étude pour le compte de la collectivité.

Ce programme pluriannuel de travaux devait initialement se déployer de 2019 à 2024. Malheureusement, la crise sanitaire a provoqué du retard dans la mise en œuvre du calendrier du fait de l'impact des confinements, de la difficulté à trouver des prestataires disponibles et de la hausse des prix.

Ainsi, en 2022, les garde-corps ont été installés sur les sites de Celles-sur-Belle et Mougou.

Sont notamment prévus pour 2023, les travaux de réfection de garde-corps sur le site de La Mothe Saint Heray et l'électrification de la déchèterie de Mougou.

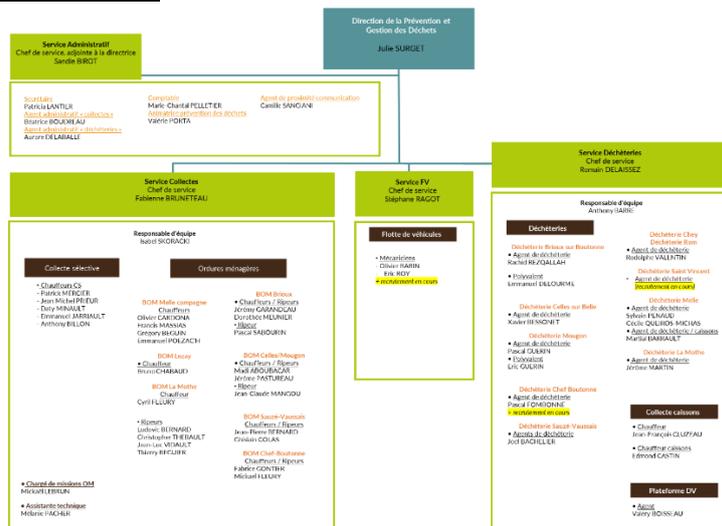


PARTIE 4 INDICATEURS TECHNIQUES

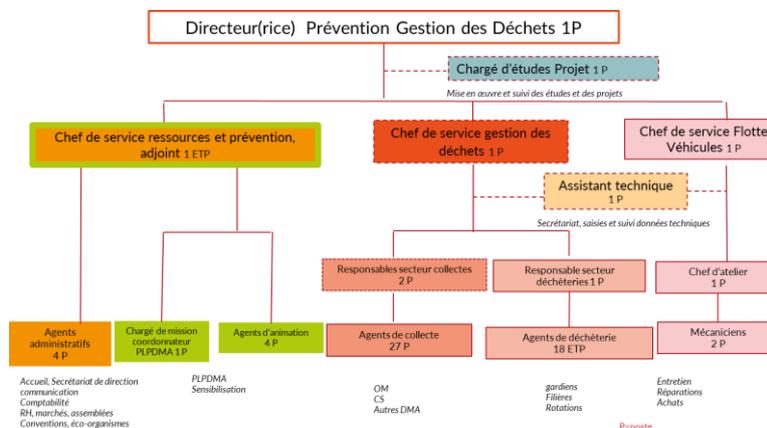
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES

En 2022, la Direction de Prévention et Gestion des Déchets a validé un nouvel organigramme cible. Concernant la gestion des déchets, ce sont les services collectes, déchèteries et ressources administratives qui sont mobilisés.

Organigramme 1^{er} semestre 2022



Organigramme 2^{ème} semestre 2022



Pour la prévention et la gestion des déchets on comptait donc 63 agents.

I-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

La communauté de communes s'est engagée entre 2018 et 2020 dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED.

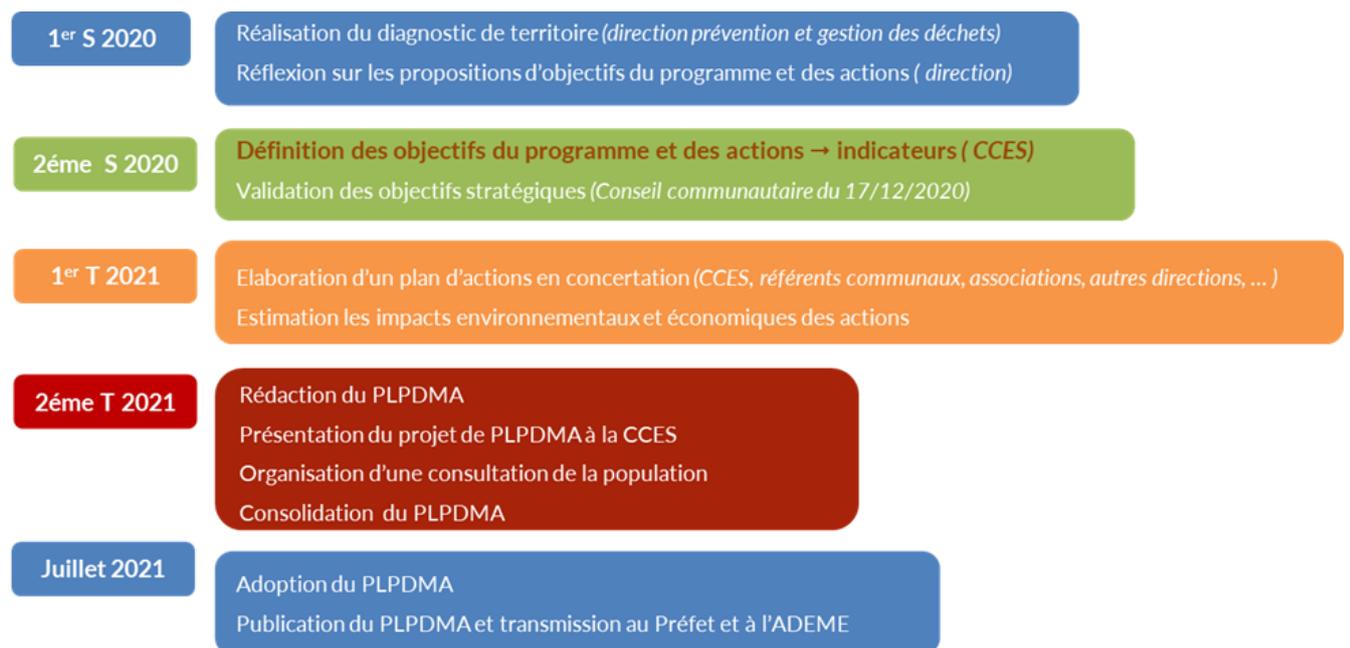
Pour intensifier sa politique en matière de prévention la communauté de communes a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

En 2022, les actions de prévention ont été principalement prises en charge par une coordinatrice du PLPDMA, deux agents de proximité et un animateur jardin au naturel.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 22 octobre 2018, le principe de mise en place du PLPDMA sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Sur proposition de la commission environnement, les élus ont approuvé lors du conseil communautaire du 14 octobre 2019 la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA et ont adopté le processus d'élaboration de celui-ci.



En conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 le PLPDMA de la communauté de communes a été adopté et la prévention des déchets a été identifiée comme prioritaire dans la politique déchets de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Les objectifs du PLPDMA

2019 > 2027

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques,
- Diminuer la nocivité des déchets.



⇒ Soit au total, une baisse de 25 % des déchets ménagers et assimilés.

Ordures Ménagères	2019 181 kg/hab.	2027 154 kg/hab.	2019/2027 - 15 %
Emballages	2019 22 kg/hab.	2027 24 kg/hab.	2019/2027 + 10%
Papier	2019 21 kg/hab.	2027 19 kg/hab.	2019/2027 - 10 %
Verre	2019 39 kg/hab.	2027 39 kg/hab.	2019/2027 =
OMA	2019 263 kg/hab.	2027 236 kg/hab.	2019/2027 - 10 %
* Déchets déchèteries	2010 195 kg/hab.	2027 175 kg/hab.	2010 / 2027 : - 10% 2019/ 2027 : - 39%
* DMA (hors gravats)	2010 486 kg/hab.	2027 411 kg/hab.	2010 / 2027 : - 15% 2019/ 2027 : - 25%

Les actions du PLPDMA

Ce sont au total 45 actions qui ont été prévues et planifiées et sont identifiées dans les axes qui composent le PLPDMA, à savoir :

- Axe communication : 6 actions
- Axe éco-exemplarité : 8 actions
- Axe biodéchets : 4 actions
- Axe gaspillage alimentaire : 3 actions
- Axe éducation : 4 actions
- Axe professionnel : 3 actions
- Axe 3 R : 5 actions
- Axe observations / évaluations : 3 actions
- Axe collectes / traitement : 4 actions
- Axe instruments économiques : 5 actions

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est consultable sur internet :

<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/prevention-et-gestion-des-dechets/33-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles>

I-2. LES COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

<p>Moyens</p> <p>Bacs collectifs : Sauzé/Chef/Lezay/Mothais</p> <p>Collecte en sacs ou bacs collectifs : Mellois/Cellois</p> <p>Collecte en bacs individuels regroupés : VDB</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie <u>1 fois tous les 15 jours</u> : bacs collectifs <u>1 fois / semaine</u> : Cellois, Mellois, VDB. Centres-villes Chef/Sauzé/Lezay/La Mothe/Celles <u>2 fois / semaine</u> : Centre-ville Melle <u>2 à 3 fois / semaine</u> : les gros producteurs</p>	<p>Traitement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quai de transfert de Loubeau à Melle - SMITED 2. Tri mécano biologique Champdeniers - SMITED 3. Centre de stockage de La Loge - SMITED
---	--	--

COLLECTE DES EMBALLAGES

<p>Moyens</p> <p>301 colonnes sur 225 points tri</p> <p>Cagettes en porte à porte ou bacs collectifs : Melle</p> <p>Bacs collectifs : Mothais/Sauzé/Chef/Lezay/Fressines/Celles</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie <u>1 à 2 fois / semaine</u> : point tri emballages <u>1 fois / semaine</u> : porte à porte et bacs collectifs Melle <u>1 fois tous les 15 jours</u> : bacs collectifs Sauzé/Chef/Lezay</p>	<p>Traitement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Centre de tri SUEZ - Poitiers 3. Repreneurs agréés par CITEO
--	---	---

COLLECTE DU VERRE

<p>Moyens</p> <p>262 colonnes sur 225 points tri</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie 1 fois / semaine à 1fois/mois</p>	<p>Traitement</p> <p>Saint Gobain emballages</p>
---	--	---

COLLECTE DU PAPIER

<p>Moyens</p> <p>233 colonnes sur 225 points tri</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie 1 fois / semaine à 1fois /mois</p>	<p>Traitement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Reprise SUEZ
---	---	--

COLLECTE DES BIODÉCHETS

<p>Moyens</p> <p>Pour gros producteurs en bacs et sacs compostables fournis : CDP</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie 1 fois / semaine</p>	<p>Traitement</p> <p>Plateforme de déchets verts de Chef-Boutonne</p>
--	---	--

COLLECTE DES CARTONS

<p>Moyens</p> <p>Pour commerçants de Melle, la Mothe Saint Héray et Lezay</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie 1 à 2 fois / semaine</p>	<p>Traitement</p> <p>SMC – Sainte Eanne</p>
--	---	--

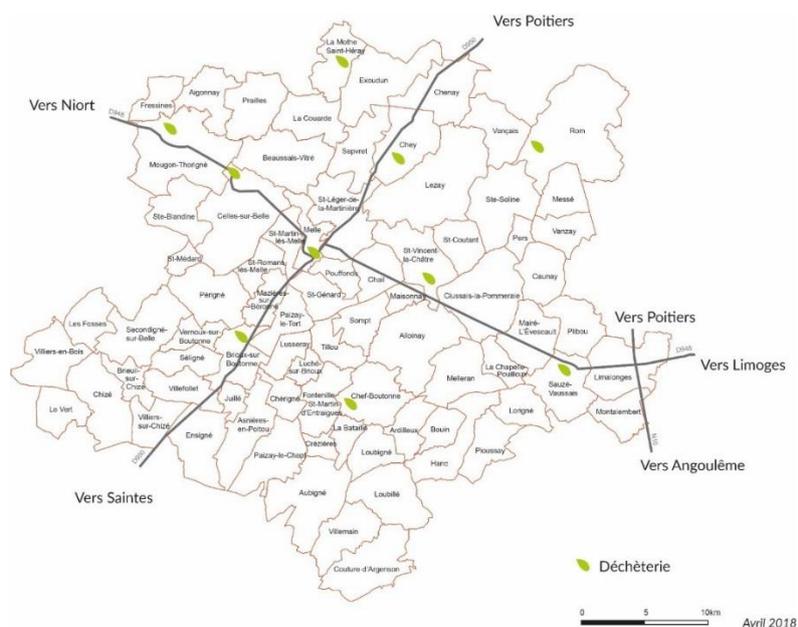
COLLECTE DES ENCOMBRANTS

<p>Moyens</p> <p>Pour les habitants de la CC</p>	<p>Collecte</p> <p>En régie 2 fois / an</p>	<p>Traitement</p> <p>Centre de stockage de La Loge – SMITED</p> <p>Entreprise ROUVREAU - Niort</p>
---	--	---

I-3. LES DÉCHÈTERIES

La communauté de communes Mellois en Poitou gère plusieurs équipements de collecte des déchets :

- **5 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** exploitées : Clussais-la-Pommeraiie, Valdelaume, St Martin les Melle, Sompt, Maisonnay.
- **4 plateformes de déchets verts** : Lezay, Clussais-la-Pommeraiie, Valdelaume et Mougon. Il est à noter qu'il existe une parcelle sur la commune de Villiers sur Chizé recevant des déchets verts d'habitants du secteur qui appartient à un agriculteur avec qui la collectivité a une convention de co-compostage.
- **10 déchèteries** : localisation sur la carte suivante



- **CONDITIONS D'ACCÈS DECHETERIES**

- ✓ Accès aux sites autorisé aux habitants du territoire (professionnels et particuliers).
- ✓ Les utilisateurs de la déchèterie doivent être identifiés par un macaron à apposer sur le pare-brise de leur véhicule.
- ✓ Sur la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne, les particuliers et professionnels doivent être détenteurs d'une carte d'accès.
- ✓ Les professionnels font l'objet d'une facturation de certains de leurs apports et doivent donc être inscrits au préalable auprès de la collectivité.
- ✓ Les tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits. Les apports sont limités à 3 m³ / jour / matériau.

- **FILIÈRES PAR DÉCHÈTERIE**

	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef-Boutonne	Chey	Melle	La Mothe St Heray	Mougon	Rom	Sauzé-Vaussais	St Vincent la Châtre
Batteries	x	x	x		x	x	x		x	
Bois	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Capsules Nespresso	x	x	x		x	x	x		x	x
Cartons	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cartouches d'encre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	x	x	x		x	x	x		x	
D3E (Déchets électriques et électroniques)	x	x	x		x	x	x		x	
Eco-Mobilier	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Encombrants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Ferraille	x	x	x		x	x	x		x	
Filtres à huile	x	x	x		x	x	x		x	
Huiles alimentaires	x	x	x		x	x	x		x	
Huiles minérales	x	x	x		x	x	x		x	
Inertes	x	x	x		x	x	x		x	
Lampes - néons	x	x	x		x	x	x		x	
Piles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Plaques de plâtre			x						x	
Pneus	x		x						x	
Polystyrène	x	x	x		x	x	x		x	x
Radiographies médicales	x	x	x		x		x		x	
Textiles	x	x	x		x	x	x		x	
Végétaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

CHAPITRE II - LES DONNÉES CHIFFRÉES

II-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

L'année 2022 est la première entière consacrée à la mise en œuvre du PLPDMA.

- LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

- Communication

- ✓ Appropriation par les élus

- 1 réunion de la Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi.
 - 2 Conseils communautaires.
 - 1 réunions avec les élus référents déchets.
 - 2 Conférence des maires.

- ✓ Communication auprès des élus pour une meilleure appropriation des enjeux

- 350 guides du PLPDMA distribués.
 - 30 présentations en conseil municipal faites dont 22 par l'animatrice en charge du PLPDMA.

- ✓ Communication auprès des agents de la communauté de communes

- Création d'un guide du PLPDMA transmis à l'ensemble des agents.

- ✓ Supports communication imprimés

- 300 guides du compostage.
 - 500 guides des déchèteries.
 - 300 Stop Pub adressés aux communes (sur demande).
 - 300 gobelets réutilisables achetés.

- ✓ Valorisation des points d'apports volontaires



Afin de limiter les dépôts sauvages sur les sites et d'inciter au tri, la Communauté de communes a lancé un appel à projet auprès de tous les établissements scolaires du territoire.

- Création de l'appel à projet.
- Analyses des productions reçues : 1^{er} semestre 2023.
- Réalisation des projets : 2^{ème} semestre 2023.
 - **Eco-exemplarité**
 - ✓ Présentation de la démarche d'éco-exemplarité
 - 1 Présentation en CODIR.
 - 1 présentation auprès des encadrants.
 - ✓ Harmonisation du tri des déchets et de leur valorisation sur les sites communautaires
 - Déploiement du plan d'actions : mise en place de contenants pour le tri et la valorisation des déchets produits. La sensibilisation a été faite auprès des agents présents.
 - ✓ Charte eco-exemplaire destinée aux agents communautaires
 - Un groupe de travail s'est réuni pour définir les éléments à inscrire dans la charte en terme de prévention.
 - ✓ Accompagnement des directions organisatrices d'évènements éco-responsables
 - Un groupe de travail s'est réuni pour définir les modalités du kit évènementiels.
 - Création du kit.
 - 3 directions accompagnées lors de réunions publiques, séminaires.
 - ✓ Mise en place d'ateliers à destination des agents de la communauté de communes

À la suite de l'envoi de la présentation de l'action avec sa planification 2022 et un questionnaire sur les pratiques à tous les agents de la collectivité : 3 ateliers ont été animés avec un total de 15 participants.



- ✓ Mutualisation des besoins techniques et matériels
 - Un groupe de travail a été mené pour définir les modalités de mutualisation des besoins entre la communauté de communes et les communes.

○ Biodéchets

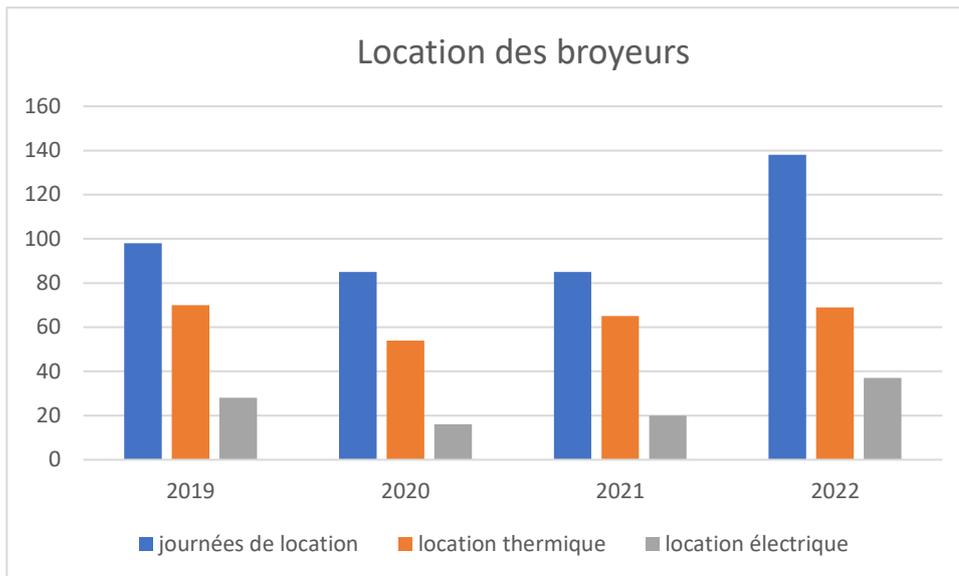
✓ Location de broyeurs à moindre coût

En 2022 les broyeurs ont été loués 139 jours (particuliers et communes)

Le broyeur thermique a également été mobilisé :

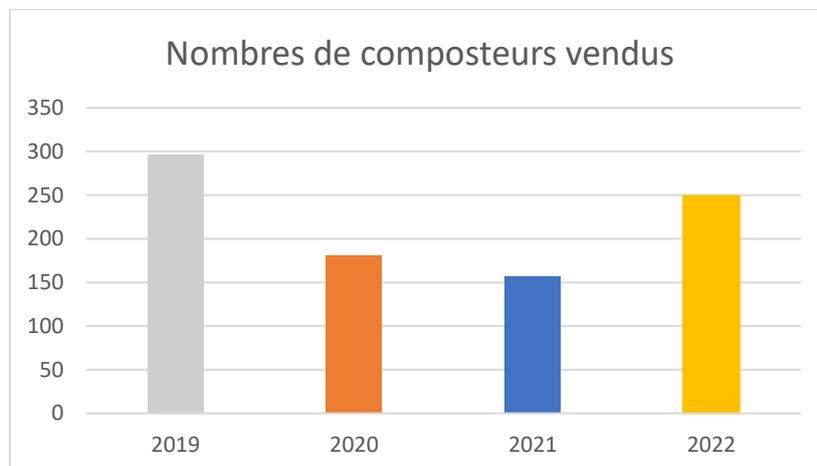
- Lors de 19 demi-journées en déchèterie (mise à disposition des usagers en présence d'un agent)
- Lors d'actions en communes : 2 journées
- Lors de manifestations (Tous au Compost ou Semaine Européenne de réduction des déchets) : 3 journées

L'opération « broyage des sapins » a été reconduite pour l'année 2023. Les communes de Chef Boutonne, Villiers sur Chizé et Aigondigné ont été sollicitées.



✓ Compostage

- Vente à moindre coût de composteurs (retrait ou livraison) : 248 composteurs distribués en 2022.
- 4 journées de distribution de composteurs organisées dans les Communes.
- 2 écoles équipées et 2 partenaires équipés (Epicierie Sociale de melle et Village Vacances de Sauzé).
- Expérimentation du vermicompostage auprès de 15 foyers test (fin en 2023)
- Proposition d'équipement de vermicompostage auprès des directions de la Communauté de Communes (5 en 2022) (éco-exemplarité)



✓ Sensibilisation au compostage

- Tous au compost : 4 actions – **77 personnes** sensibilisées
- Lors des ventes en commune (Aigondigné et Vançais) : 2 actions – **26 personnes**
- « Faites du Bio » à Chizé en septembre auprès de scolaires : **50 personnes**
- Classe SEGPA du collège de Melle : **16 personnes**
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets : 2 actions – **22 personnes**
- Forum des Associations à Melle (3 sept) : 24 personnes
- Animation le 8 juillet au Lambon pour un centre de loisirs : **16 enfants**
- Fête du Jeu au Lambon, 21 mai : **54 personnes**
- Vermicompostage : 1 formation réalisée par l'association « les ateliers de la simplicité » auprès des **15 foyers-test** ; intervention dans **5 directions** de la Communauté de communes.

- ✓ Diffusion du guide du compostage
- **356 guides** de distribués en 2022 au cours d'une vente, en porte à porte et lors des animations.

- ✓ Mise en place d'ateliers sur le jardinage au naturel
- Tous au Compost : 2 ateliers : **97 personnes**

-

- Gaspillage alimentaire

- ✓ Accompagnement personnalisé des restaurations collectives

Réalisation de la procédure d'accompagnement pour limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective communautaire : un courrier a été envoyé au chef du service restauration pour proposer un accompagnement à tous les établissements scolaires.

Cette méthode d'accompagnement personnalisée se décline en 4 phases : création d'un partenariat, réalisation d'un état des lieux, création et mise en œuvre d'un plan d'action et suivi et évaluation de des actions.

- ✓ Famille 0 déchet alimentaire

Afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des foyers, un appel à volontaire a été lancé et 5 familles y ont répondu.

Durant un mois, quatre des cinq familles ont quantifié leurs déchets alimentaires représentant 77 kg sur la période soit un ratio de 1.15 kg par semaine et par personne.

A l'année, ce n'est pas moins de 59.80 kg par habitant et par an de déchets alimentaires qui pourraient être évités.

Pour cela, les foyers se sont engagés dans diverses actions.

- Education

Un groupe de travail s'est réuni trois fois pour :

- Identifier des référents susceptibles d'animer en interne (hors temps d'enseignements) des ateliers dans les écoles, définir un contenu de formation et proposer les outils nécessaires à la sensibilisation des enfants en matière de gestion des déchets.
- Réduire la production de déchets générés sur les lieux de l'accueil de l'enfant en engageant les écoles en devenant signataire d'une charte de partenariat de réduction et valorisation des déchets afin de rendre pérenne leurs actions.
- Définir la répartition des heures (du temps) allouées aux associations pour intervenir dans les écoles afin de réaliser les conventions de partenariat.

Deux associations du territoire ont été retenues pour réaliser des animations dans les écoles : « Les ateliers de la simplicité » pour le compostage, jardinage au naturel, et le gaspillage alimentaire et « la Bêta Pi » pour le tri des déchets et le réemploi de matériaux. Les conventions de partenariat ont été établies pour une mise en application des interventions sur le 1^{er} semestre 2023.

Au cours de l'année, 8 écoles se sont engagées en signant la charte de partenariat pour la réduction et la valorisation des déchets. Le suivi des actions engagées par les écoles qui ont signé la charte depuis 2019 s'est poursuivi.

La Communauté de communes s'engage à accompagner les écoles partenaires souhaitant obtenir la labélisation « éco-école ». Une école a obtenu la labélisation pour la thématique déchets. En 2023, elle travaillera sur la thématique du gaspillage alimentaire.

o Sensibilisation des consommateurs :

✓ Communication et sensibilisation

Les ambassadeurs des gestes écocitoyens ont multiplié les rencontres auprès des citoyens afin de les sensibiliser sur l'importance de bien respecter les protocoles du tri des déchets et de valoriser les biodéchets.

Porte à porte : **851 personnes sensibilisées au tri sélectif en porte à porte** dans le cadre du post-déploiement de tous les secteurs détaillés ci-après :

- Secteur Cellois : 593 personnes sensibilisées
- Secteur Cœur de Poitou : 56 personnes sensibilisées
- Secteur Mellois : 202 personnes sensibilisées

Dans le cadre du pré-déploiement, 83 personnes ont été sensibilisées en porte à porte. Au total, ce sont 934 usagers qui ont été rencontrés par nos services.

Sensibilisation en animation :

536 personnes sensibilisées au tri en animation dans les secteurs détaillés ci-après :

- Secteur Cellois : 102 personnes sensibilisées
- Secteur Mellois : 176 personnes sensibilisées
- Secteur Cœur de Poitou : 119 personnes sensibilisées
- Secteur Val Boutonnais : 139 personnes sensibilisées
- **760 Guides du tri** ont été distribués au cours du porte à porte et sur les animations.

✓ Caractérisations

En 2022, l'ambassadeur du tri et l'agent de proximité ont effectué des caractérisations sur les différents secteurs de la Communauté des Communes de Mellois en Poitou pour vérifier si les consignes de tri sont appliquées par les usagers.

Les caractérisations permettent d'identifier les zones à sensibiliser les personnes à mieux trier et rappeler les consignes.

1188 bacs ont ainsi été caractérisés :

- 411 bacs dans le Mellois
- 183 bacs dans le Cellois
- 594 bacs dans le Cœur de Poitou

✓ Animations prévention et tri des déchets :

- Opération Nettoyons la nature + pique-nique zéro déchet avec les élèves du Lycée Desfontaine de Melle, 53 personnes sensibilisées.
- Tri des déchets et gaspillage alimentaire avec les élèves de 4^{ème} Segpa du Collège du Pinier de Melle, 16 personnes sensibilisées.
- Opération nettoyons la nature avec les élèves du FSE du collège du Pinier de Melle : 70 élèves de sensibilisés.
- Opération sensibilisation des pêcheurs au tri des déchets au Plan d'eau du Lambon à Prailles : 16 personnes sensibilisées.
- Forum des Associations de Melle, 20 personnes sensibilisées.
- World Clean Up avec les membres de L'église verte de Lezay, 30 personnes sensibilisées.
- Sensibilisation au tri durant la Fête du bio organisée par l'Association APIEEE :
Présence de deux écoles (Les fosses et Chizé) : 50 enfants sensibilisés + enseignants.

- Fête du jeu organisée par la direction de l'éducation de la CC au Plan d'eau du Lambon à Prailles : 39 personnes sensibilisées au tri des déchets.

➤ Intervention auprès des professionnels :

- Ephad Marpahvie de Couture d'Argenson, 16 personnes sensibilisées (résidents + agents).
- I.F.P. Atlantique dans le Mellois, 20 personnes sensibilisées.

✓ Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Interventions sur les marchés pour présenter la prévention des déchets et ses outils :

- Marché de Lezay : 22 personnes sensibilisées.
- Marché de Celles-sur-Belle : 19 personnes sensibilisées.
- Marché de Melle : 28 personnes sensibilisées.

Animations- Nombre de personnes sensibilisées en 2022					
	Mellois	Cellois	Val de Boutonne	Cœur de Poitou	Total
Tri	176	102	139	119	536
Compostage	43	70	50	20	183
Jardinage au naturel	48	49	0	0	97
Gestion des déchets (thèmes multiples)	16	0	0	0	16

○ Professionnels

✓ Baisser la production des déchets des entreprises et augmenter leur valorisation

- 12 entreprises accompagnées sur les 23 qui ont accepté l'accompagnement.

✓ Mobiliser les acteurs

- 2 groupes de travail pour définir les modalités d'organisation d'un réseau d'acteurs économiques (participants : CMA, chambre de l'agriculture, 1 entreprise, 1 élu et direction de l'attractivité économique).



○ 3R

✓ Développer le réemploi des déchets déposés en déchèteries

- Mise en place des caissons de réemploi dans deux déchèteries. Partenariat avec 3 associations (Bêta-Pi, Emmaüs, bidouille et informatique).
- Rencontre avec une nouvelle association porteuse d'un projet de ressourcerie sur Lezay, pour une mise en place d'un partenariat courant 1^{er} semestre 2023.

✓ Café réparation

- Un groupe de travail pour définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projets de café réparation. L'association La Beta Pi participe à la 1^{ère} réunion de lancement. Elle accompagne les structures en faisant part de leur expérience, en mobilisant les réparateurs. La communauté de communes relaye l'information des cafés réparation créés via ses vecteurs de communication.

- Ouverture d'un café réparation sur Sauzé Vaussais par l'association ECEMER (Éco-Citoyen, Écho Mitoyen Et co-Responsable) :
 - 6 ateliers
 - 25 objets réparés
 - 17 en attente de pièces
- Continuité des cafés réparation organisés par La Beta Pi à Melle :
 - 7 ateliers
 - 30 objets réparés

○ Observation / évaluation

- ✓ Suivi des indicateurs de l'évolution des tonnages et des activités.
- ✓ Recrutement d'un chargé de mission pour réaliser entre autres des études concernant :
 - La faisabilité de l'implantation d'un dispositif recyclerie/ressourcerie,
 - La généralisation du tri à source des biodéchets.
- ✓ 7 Caractérisations des déchets encombrants en déchèterie

Dans le cadre de l'étude pour la recyclerie, des caractérisations visuelles ont été réalisées sur 7 déchèteries.

Les objectifs de la caractérisation sont :

- Identifier la typologie de déchets présents dans les encombrants.
- Mesurer la part des déchets réutilisables / réemployables / valorisables.
- Limiter la production des déchets.
- Maitriser les coûts.

○ Collecte / traitement

- Mise en place d'une procédure d'application du règlement de collecte suite à son adoption et diffusion auprès des usagers du territoire.
- 57 associations accompagnées lors d'un évènement éco-responsable avec mise à disposition de bacs de tri et mise en place d'ateliers de sensibilisations pour les associations volontaires.

Ordures ménagères Tri sélectif



Règlement de collecte

✓ Appel à projet sur la pré-collecte des papiers

- 23 collectes réalisées
- 130 T tonnes de papier collectées
- 12 associations partenaires

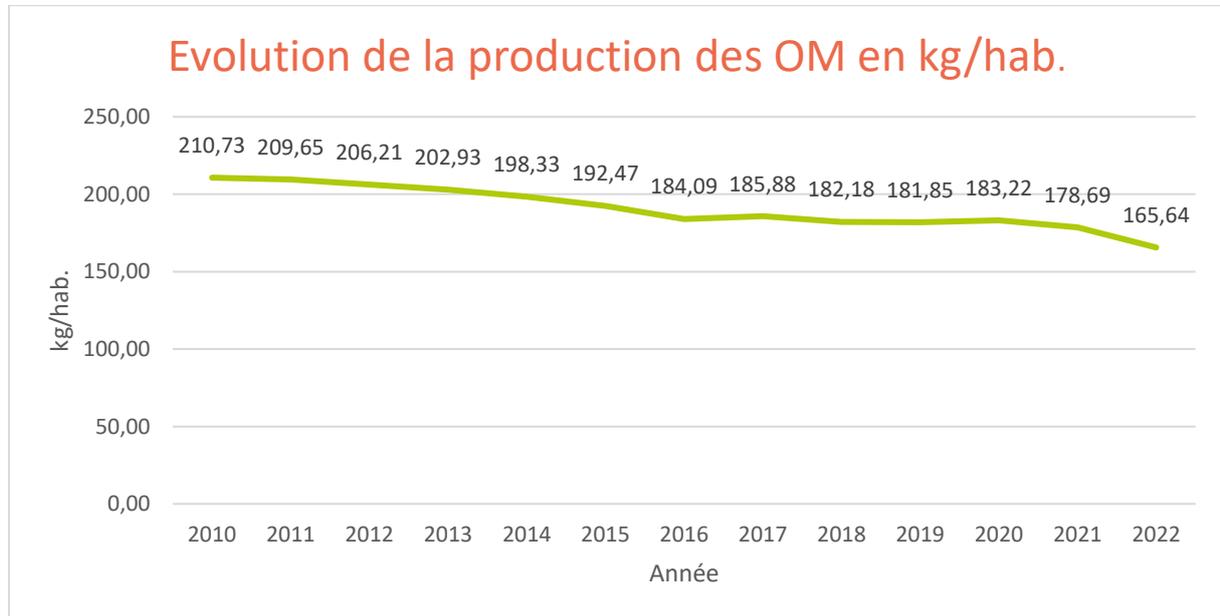


○ Instruments économiques

- Création d'un document explicatif sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) envoyé à tous les foyers du territoire.
- Réalisation annuelle de la matrice compte coût.

II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, 7 887 tonnes (soit 165,64 kg/hab/an) d'Ordures Ménagères ont été collectées sur tout le territoire contre 8 551 tonnes en 2021, soit une diminution en poids de 8,41 % (Tonnages déposés centre de transfert de Loubeau).



Le Référentiel national de l'AREC indique que la moyenne de la production des OMR était de 248 kg/hab. pour la France en 2019 et de 233 kg/hab. en 2020 pour la région Nouvelle Aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc une production d'OMR inférieure à ces deux références.

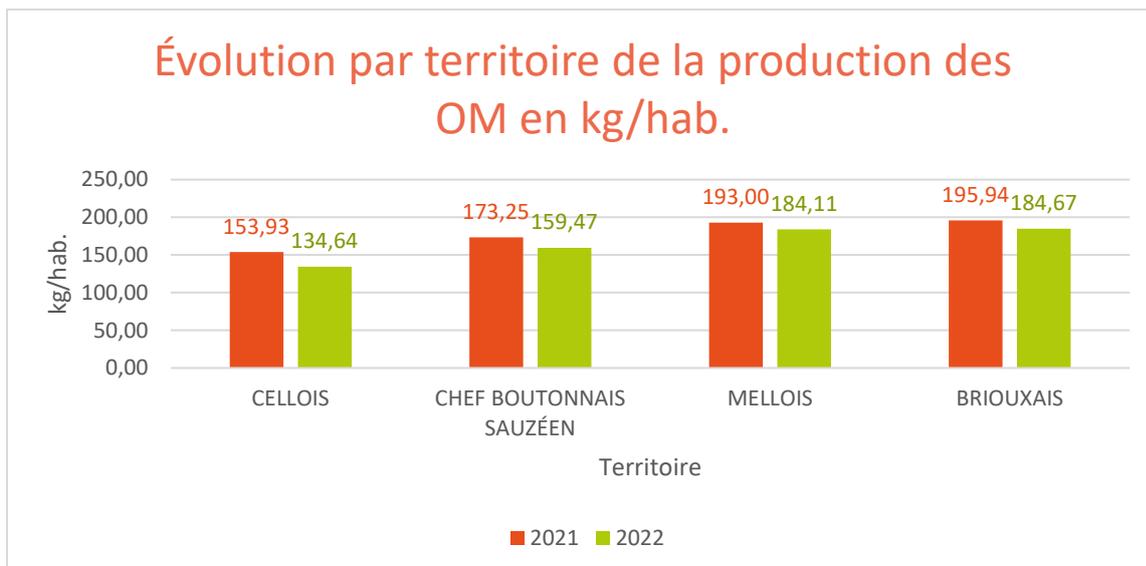
Entre 2010 et 2022, on note une baisse de 21,4% des Ordures Ménagères.

Le nouveau mode de collecte

Le nouveau mode de collecte prévoit la mise en place de bacs collectifs pour les ordures ménagères et les emballages recyclables sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de rapprocher et favoriser le tri des emballages, ayant pour effet de réduire la part des ordures ménagères résiduelles.

Le déploiement a débuté en 2021 par les secteurs de Lezay, Chef-Boutonne et Sauté Vaussais. En 2022, il s'est étendu au secteur de La Mothe Saint Héray en février et aux communes de Fressines en avril et Celles-Sur-Belle en juin.

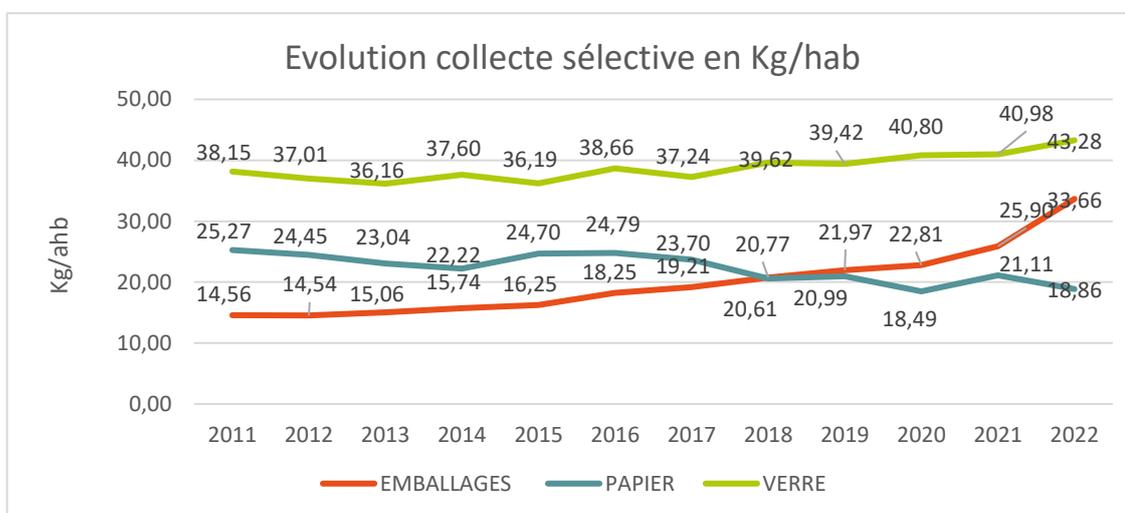
Ce mode de collecte montre son efficacité par la baisse des tonnages d'ordures ménagères. La baisse entre 2021 et 2022 est la plus forte observée depuis 2010. Un résultat encourageant compte tenu du déploiement partiel sur 56% du territoire.



Tous les territoires Mellois en Poitou sont à la baisse, la plus forte diminution s'élevant à -12,5% dans le Cellois (-8% dans le Chef-Boutonnais/Sauzéen, -4,6% dans le Mellois, -5,8% dans le Briouxais).

Cependant, une variabilité existe entre les territoires. A noter qu'un habitant du Cellois produit en moyenne 50kg de moins d'OM qu'un Briouxais.

II-3. LA COLLECTE SELECTIVE



De 2010 à 2022, le tri des emballages a augmenté de 131,2%, celui du verre a augmenté de 13,5%, alors que celui du papier a baissé de 25,4%.

La mise en place de l'extension des consignes de tri a permis une forte augmentation du tri des emballages à partir d'octobre 2016. Cependant, chaque année passée ensuite marquait une baisse de la croissance :

- entre 2017 et 2018 : + 8,1 %
- entre 2018 et 2019 : + 5,8 %
- entre 2019 et 2020 : + 3,8%

Un nouvel essor est observé entre 2020 et 2021 de + 13,5% à la suite du démarrage du déploiement des bacs collectifs pour le tri des emballages à proximité des habitations. C'est confirmé avec la hausse de 30% entre 2021 et 2022.



La performance de tri du verre 2022 conserve l'élan de croissance qui marque une performance la plus élevée depuis 2010.

La performance de tri du papier est très variable selon les années. En 2022, c'est une baisse de 10.7%. Les collectes organisées par les Associations de Parents d'Elèves ont diminué de 46 tonnes et les actions de prévention des déchets invitent à moins d'utilisation de papiers.

Évolution des tonnages 2021/2022 par secteur géographique

	2021	2022	Évolution 2021/2022	Performance kg/hab
Celles sur Belle				
Emballages	264,450	316,284	19,60%	25,88
Papier	198,360	191,895	-3,26%	15,70
Verre	484,150	482,705	-0,30%	39,49
Cœur de Poitou				
Emballages	358,272	527,473	47,23%	46,65
Papier	311,930	245,510	-21,29%	21,72
Verre	476,280	537,570	12,87%	47,55
Mellois				
Emballages	477,701	616,339	29,02%	35,30
Papier	352,680	321,830	-8,75%	18,43
Verre	734,505	791,145	7,71%	45,31
Val de Boutonne				
Emballages	139,217	142,544	2,39%	21,51
Papier	147,360	138,885	-5,75%	20,96
Verre	266,135	249,330	-6,31%	37,62
TOTAL	4 211,04	4 561,51	8,32%	95,80

Le Briouxais qui présente les performances de tri les plus basses bénéficiera en 2023 d'une communication de proximité liée au déploiement du nouveau mode de collecte.

Des améliorations seront attendues comme ça a été le cas sur les secteurs du Sauzéen/Chef-Boutonnais déployés totalement et sur les secteurs Cellois et Mellois déployés partiellement. Les bacs collectifs rapprochent la collecte des emballages aux habitants. Le tri est facilité par rapport aux points d'apport volontaire.

Évolution des tonnages 2021/2022 en globalité sur le territoire

CC MELLOIS EN POITOU			ÉVOLUTION 2021/2022		2022
	2021	2022	Tonnages	%	Performance kg/hab
Emballages	1 239.64	1 602.64	363	29.28%	33.65
Papier	1 010.33	898.12	- 112.21	-11.11%	18.86
Verre	1 961.07	2 060.75	99.68	5.08%	43.28
TOTAL	4 211.04	4 561.51	350.47	8.32%	95.80

Entre 2010 et 2022, la performance globale en matière de collecte sélective a ainsi évolué de 18.5%.

En 2022, le refus de tri des emballages est de 33,6%.

II-4. ÉVALUATION DES PREMIERS DEPLOIEMENTS NOUVEAU MODE DE COLLECTE

Le nouveau mode de collecte a notamment pour objectifs de baisser les OM et d'augmenter les performances de tri.

En 2022, 3 déploiements ont eu lieu :

- Mothais en février
- Fressines en avril
- Celles sur Belle en juin

Cela s'ajoute aux deux secteurs déployés en 2021 Lezayen, Sauzéen/Chef boutonais.

Les premiers résultats obtenus démontrent l'efficacité du mode de collecte par rapport aux objectifs initiaux du projet puisque les ordures ménagères baissent plus que sur le reste du territoire et que le geste de tri s'est également davantage intensifié.

Évolution de la production des Ordures Ménagères

- Secteur du Lezayen (de juillet 2020 à juin 2022) : -3,5 %,
- Secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen (d'octobre 2020 à septembre 2022) : -8,1%,
- Secteur du Mothais (février 2021 à janvier 2023) : -8,4%
- Secteur du Cellois (février 2021 à janvier 2023) : -6,6%

Évolution de la production des emballages

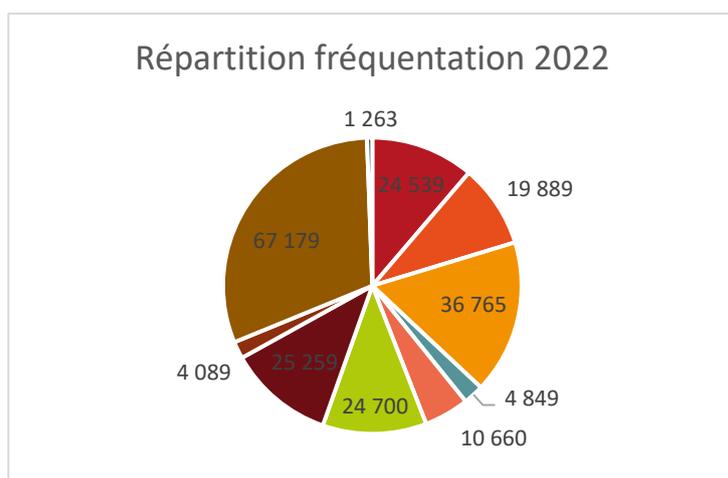
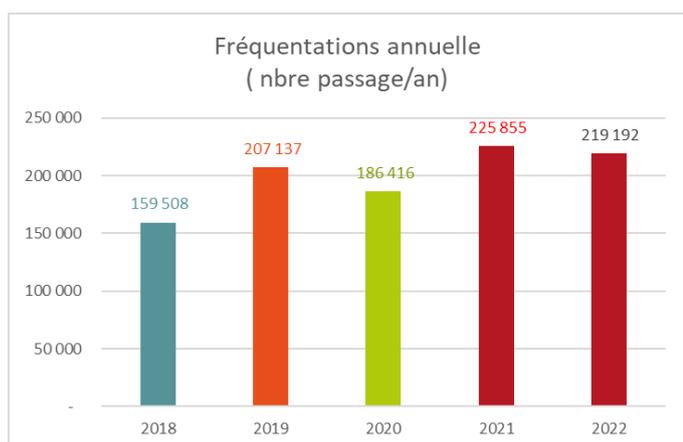
- Secteur du Lezayen (de juillet 2020 à juin 2022) : + 138,5%,
- Secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen (d'octobre 2020 à septembre 2022) : + 49,7%,
- Secteur du Mothais (février 2021 à janvier 2023) : pas de données antérieures au déploiement pour comparer.
- Secteur du Cellois (février 2021 à janvier 2023) : +54,7%

Si l'on s'intéresse à la qualité du tri, on peut observer que sur :

- Le secteur du Lezayen, on constate un taux de refus de tri équivalent aux Points d'Apport Volontaire (PAV).
- Le secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen, le taux de refus est inférieur aux PAV.
- Le secteur du Mothais, le taux de refus est inférieur aux PAV.
- Le secteur du Cellois, le taux de refus est supérieur aux PAV.

II-5. LES DÉCHÈTERIES

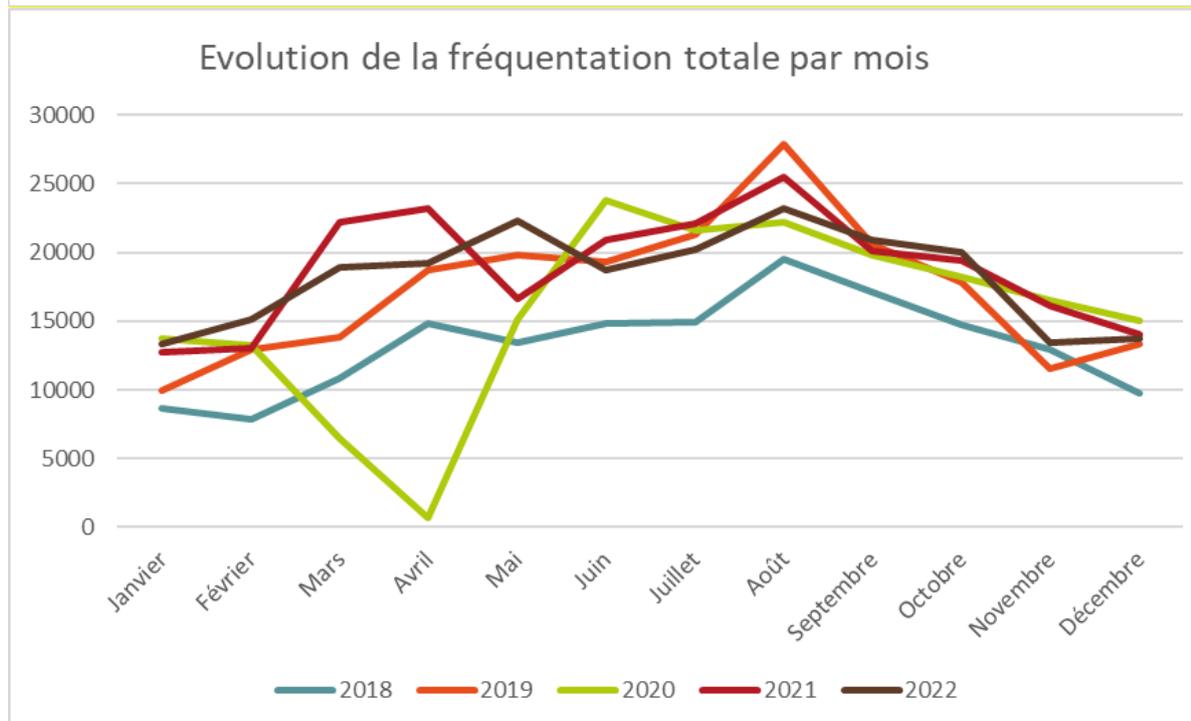
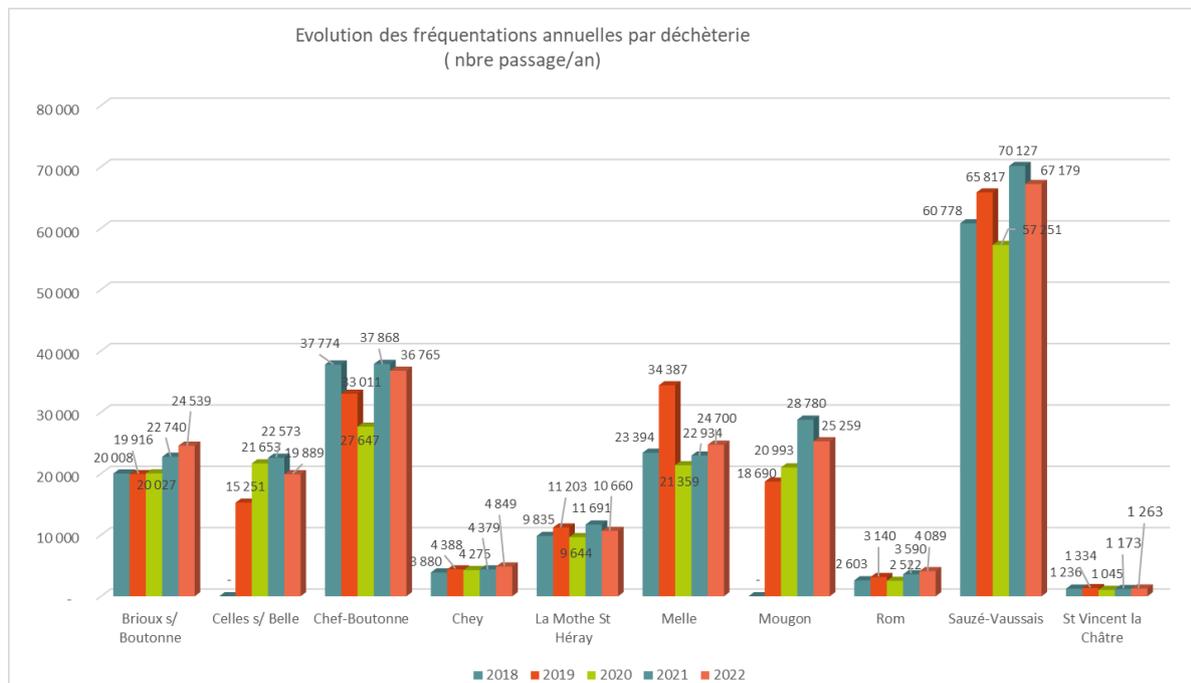
II-5-1. La fréquentation



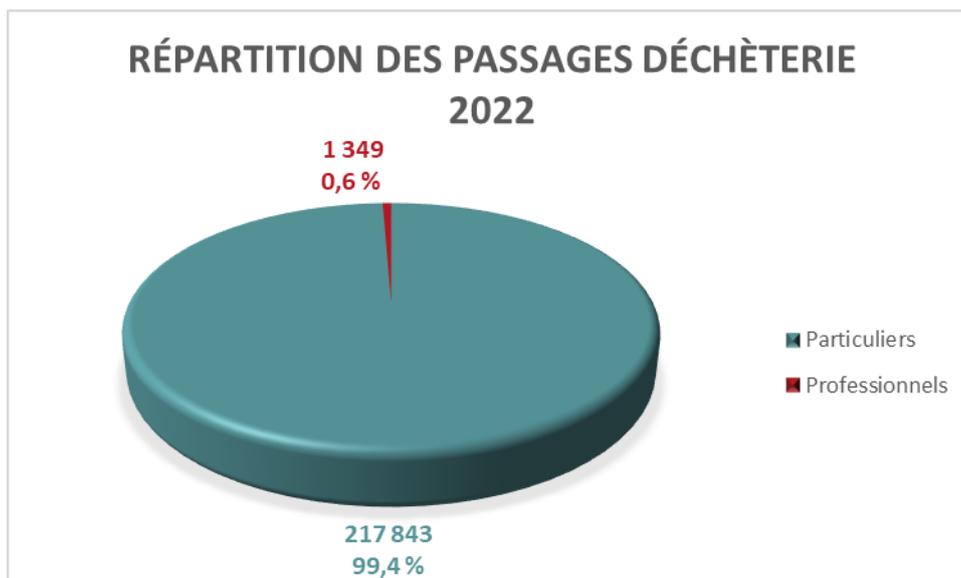


Entre 2021 et 2022 on remarque une baisse de la fréquentation de 6 663 passages soit environ - 3%. Cependant, si on compare la fréquentation de 2019 (année de référence avant COVID) et 2022 on constate une augmentation est de 5,6%.

Si l'on s'intéresse à chaque site, on peut observer que la baisse de la fréquentation est plus importante sur les sites de Celles sur Belle (-12%), Mougou et la Mothe Saint Héray et que certaines déchèteries, telles que Melle (+8%) et Brioux sur Boutonne, ont tout de même eu une hausse de la fréquentation.



Les périodes de fréquentation sont constantes (hormis 2020 en raison du confinement ainsi que mars avril 2021) et les horaires "hiver/été" semblent appropriés aux besoins des usagers.



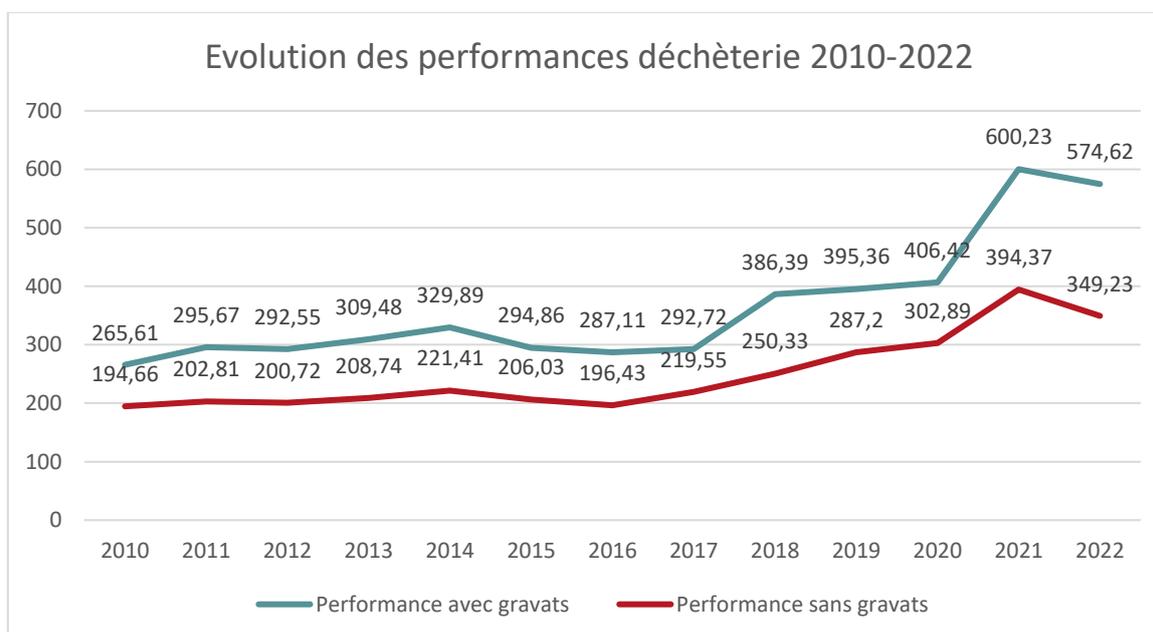
Les professionnels ne représentent que 0,6% des utilisateurs des déchèteries.

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptages manuels (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

La future mise en place de systèmes d'accès (barrière avec comptage automatique comme pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne), démarrant en 2023, permettra de mieux refléter la réalité des passages en déchèteries.

II-5-2. Les tonnages

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Mellois en Poitou a des résultats supérieurs à la production de déchets en déchèteries en France (218 kg/hab. hors gravats pour 2020) et en région Nouvelle Aquitaine (291 kg/hab. pour 2020). En effet, malgré une baisse en 2022, la production sur le territoire est de 349kg/hab./an.



Les performances en déchèteries ne cessaient d'augmenter depuis plusieurs années.

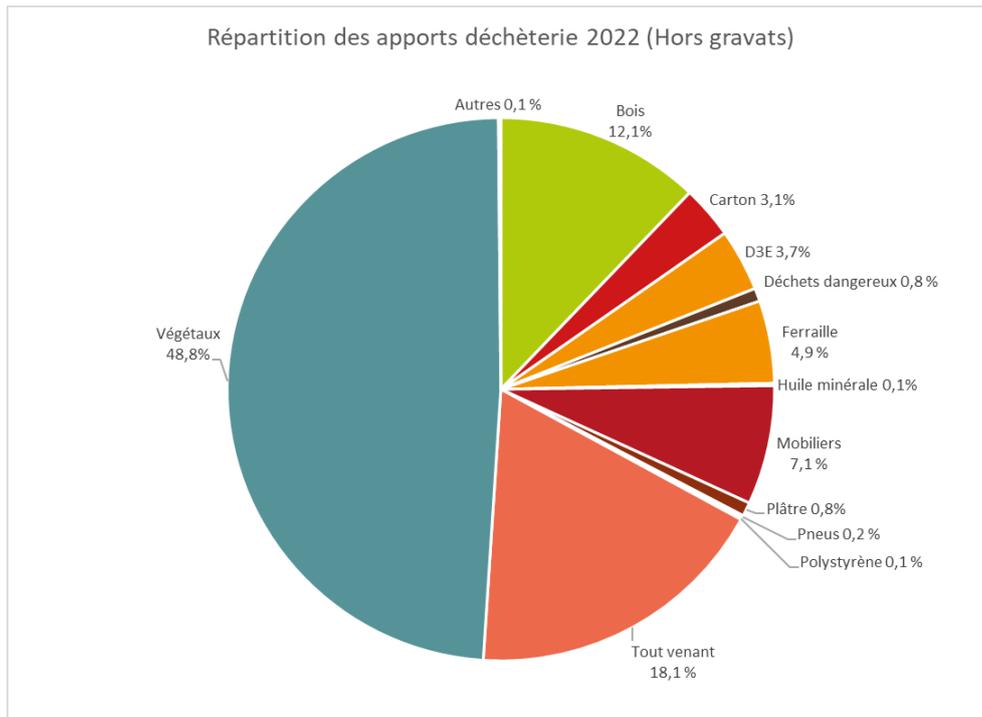
En 2022, on note donc la 1^{ère} diminution depuis 2016.

Celle-ci est cependant à confirmer puisqu'en partie due à la baisse de la performance des déchets verts correspondant aux végétaux broyés chaque année et non aux apports réels. Afin de permettre une meilleure évaluation de ces déchets, un nombre de broyage équivalent sera dorénavant effectué chaque année.

Au regard de ces évolutions et résultats, la baisse de ce type de déchets est un des enjeux principaux de la communauté de communes dans l'optique du respect des objectifs environnementaux et de la maîtrise des coûts.

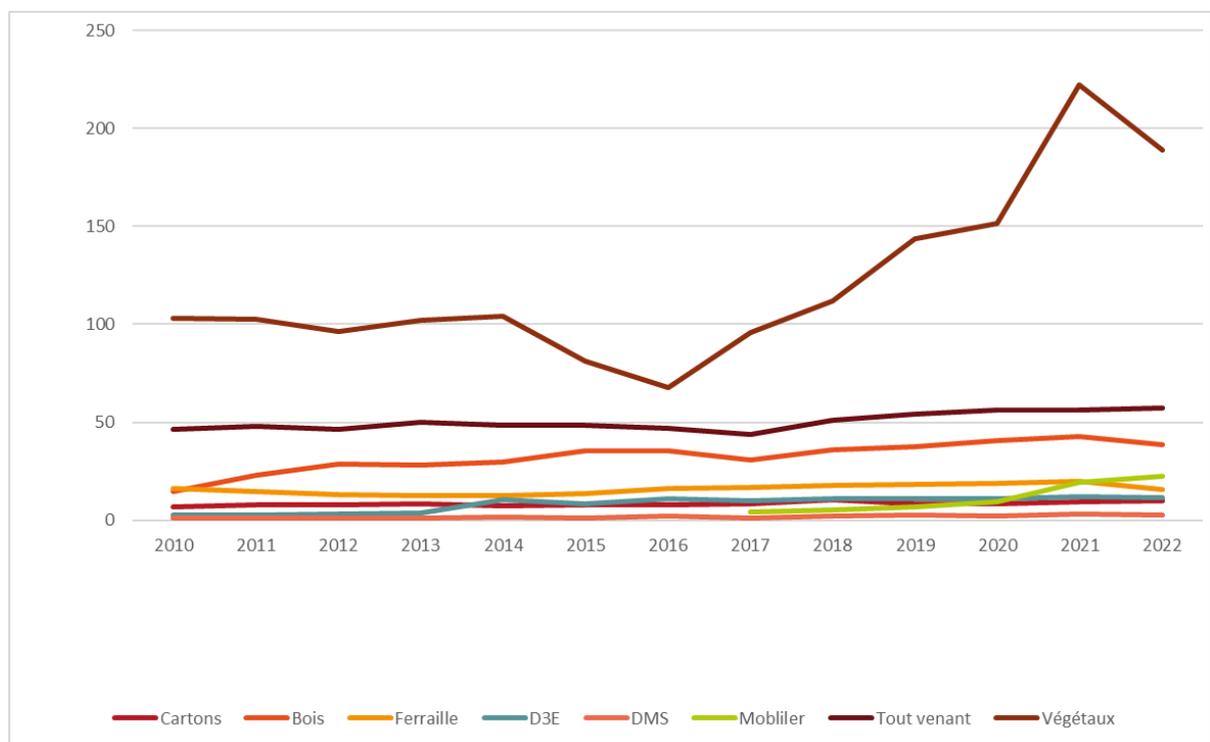
Tonnages et performances par matériaux en 2022

	Tonnages	Perf (en kg/hab.)
Batterie	5,78	0,12
Bois	1 828,54	38,40
Capsules café	2,32	0,05
Carton	474,03	9,96
Cartouches d'imprimante	0,58	0,01
DASRI	0,40	0,01
D3E	557,52	11,71
Déchets dangereux	121,52	2,55
Ferraille	741,86	15,58
Huile minérale	21,69	0,46
Huile végétale	2,06	0,04
Lampes	2,22	0,05
Mobiliers	1 070,43	22,48
Piles	4,65	0,10
Plâtre	123,76	2,60
Pneus	23,79	0,50
Polystyrène	15,93	0,33
Radiographies	0,49	0,01
Tout venant	2 726,52	57,26
Végétaux	7 371,02	154,81
Végétaux en apport direct sur les plateformes	1 617,91	33,98
TOTAL	16 713,02	351,01



Les déchets verts représentent 48,8% des déchets de déchèteries, suivis par le tout-venant (18,1%) et le bois (12,1%).

Evolution de la production en kg/hab/an depuis 2010 (gros flux)

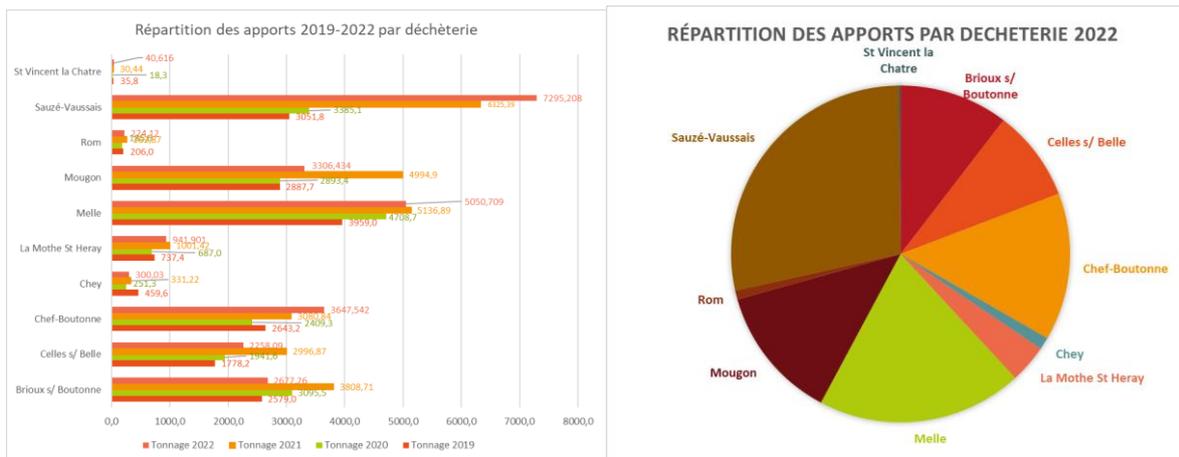


kg/habt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cartons	7,16	7,93	8,06	8,34	7,39	7,82	8,08	8,69	10,44	8,73	8,57	9,64	9,96
Bois	14,98	23,02	28,6	28,03	29,69	35,56	35,36	30,85	36,12	37,74	40,93	42,64	38,40
Ferraille	16,38	14,75	13,35	12,57	12,78	13,6	16,21	16,94	17,91	18,3	19,11	20,11	15,58
D3E	2,94	2,92	3,5	3,93	10,71	8,47	10,87	10,26	10,97	11,02	11,23	12,06	11,71
DMS	1,19	1,01	1,39	1,11	1,54	1,25	2,08	1,12	2,24	2,79	2,47	3,18	2,55
Mobilier								4,58	5,27	6,76	9,29	19,38	22,48
Tout venant	46,49	47,84	46,28	49,93	48,28	48,38	47,11	44,03	51,15	54,29	56,23	56,48	57,26
Végétaux	103,08	102,44	96,29	102,09	104,12	81,29	67,65	96,06	112,21	143,51	151,45	222,33	188,79

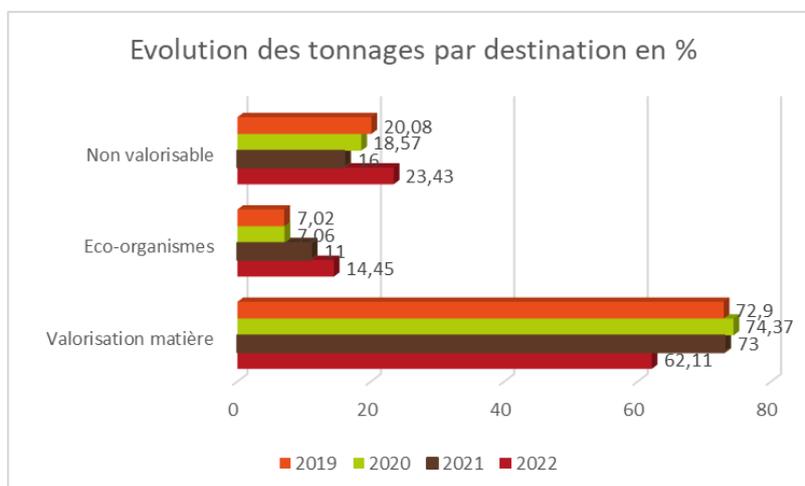
Concernant l'évolution 2021/2022, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante, pour les filières les plus importantes :

- **Tout-venant** : une nouvelle augmentation de 1,4% malgré un meilleur tri vers la filière ECO MOBILIER.
- **Déchets Diffus Spécifiques** : après une augmentation de 28,7% entre 2020 et 2021, une baisse de 19,8% est à noter entre 2021 et 2022.
- **Mobilier** : L'augmentation de +108% entre 2020 et 2021 s'expliquait par la mise en place d'ECO MOBILIER sur l'ensemble des déchèteries. Entre 2021 et 2022, on observe une nouvelle augmentation de 16%.
- **Végétaux** : une baisse de 15% non significative, cette performance correspondant aux végétaux broyés chaque année et non aux apports réels.

On constate également une baisse de 10% du bois et de 22,5% de la ferraille.

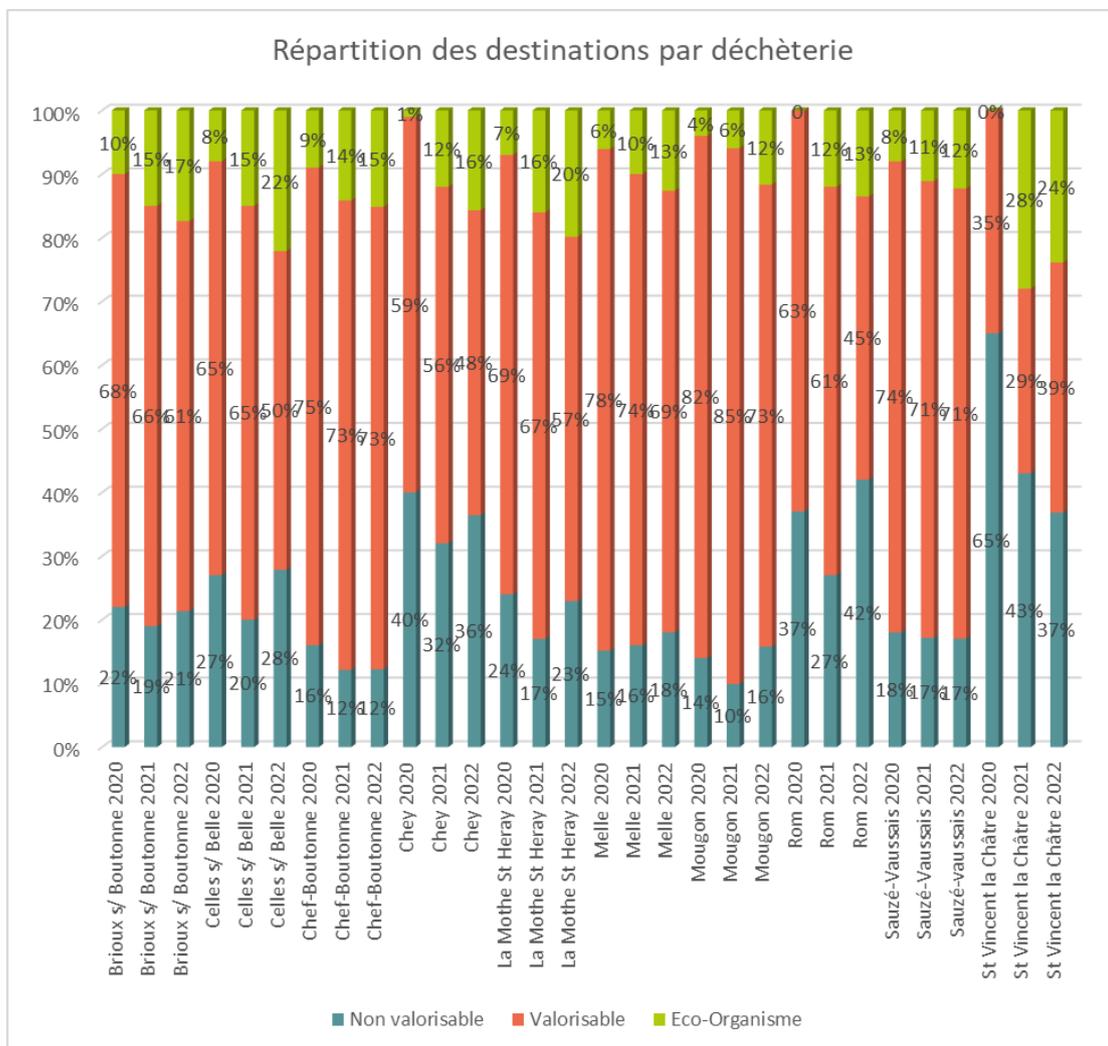


II-5-3. Les filières de traitement des déchets de déchèteries



On peut remarquer que la part de déchets non valorisables a augmenté de 46% entre de 2021 et 2022. La majorité des déchets déposés en déchèteries ont une valorisation matière malgré une baisse de 15% entre 2020 et 2021.

On constate une augmentation de la part des déchets traités par les éco-organismes entre 2021 et 2022 de 31% en partie due au développement de la filière Eco-mobilier.



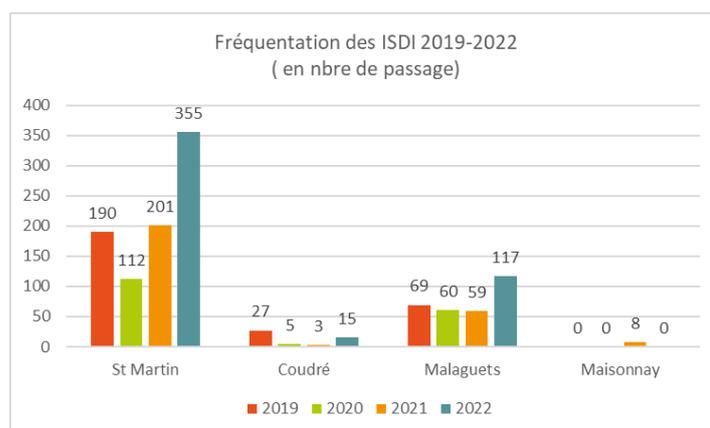
Le taux de valorisation n'est pas le même dans toutes les déchèteries.

L'augmentation de la part des déchets non valorisables et des déchets traités par les éco-organismes est visible sur la majorité des déchèteries.

Un travail va devoir être fourni pour développer les filières de valorisations de celles-ci.

II-6. LES ISDI

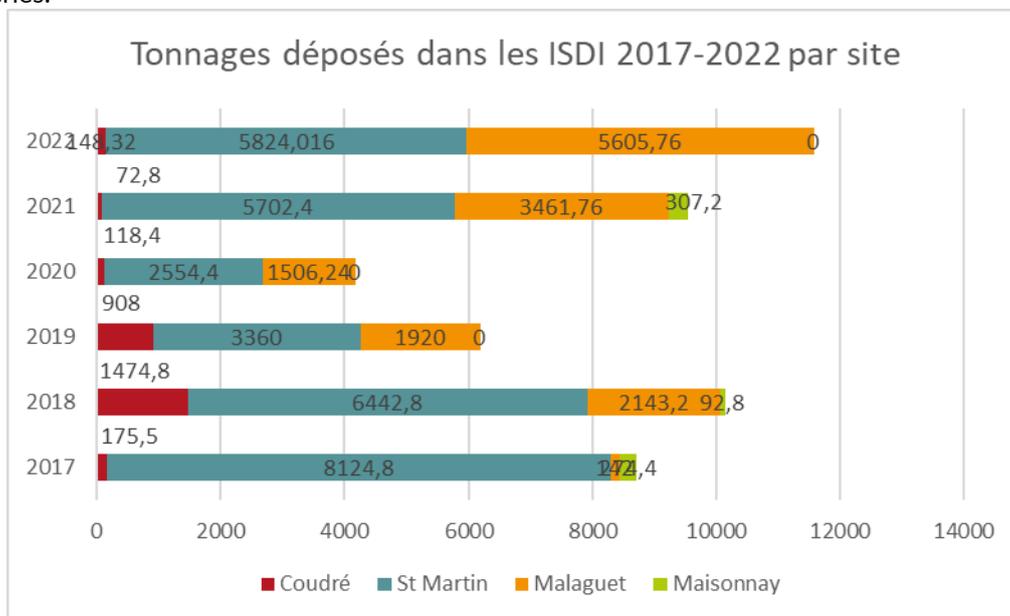
II-6-1. La fréquentation



Sur l'année 2022, nous constatons une forte augmentation de la fréquentation (+79,7%).
 L'ISDI de SOMPT et de Maisonnay n'ont pas fait l'objet d'apports en 2022.

II-6-2. Les tonnages

Les apports directs des particuliers représentent 7,27 % et les 92,73 % restant proviennent des déchèteries.



Pour 2022, nous constatons une augmentation des tonnages (21,31%).

II-7. LES PLATEFORMES DE DECHETS VERTS

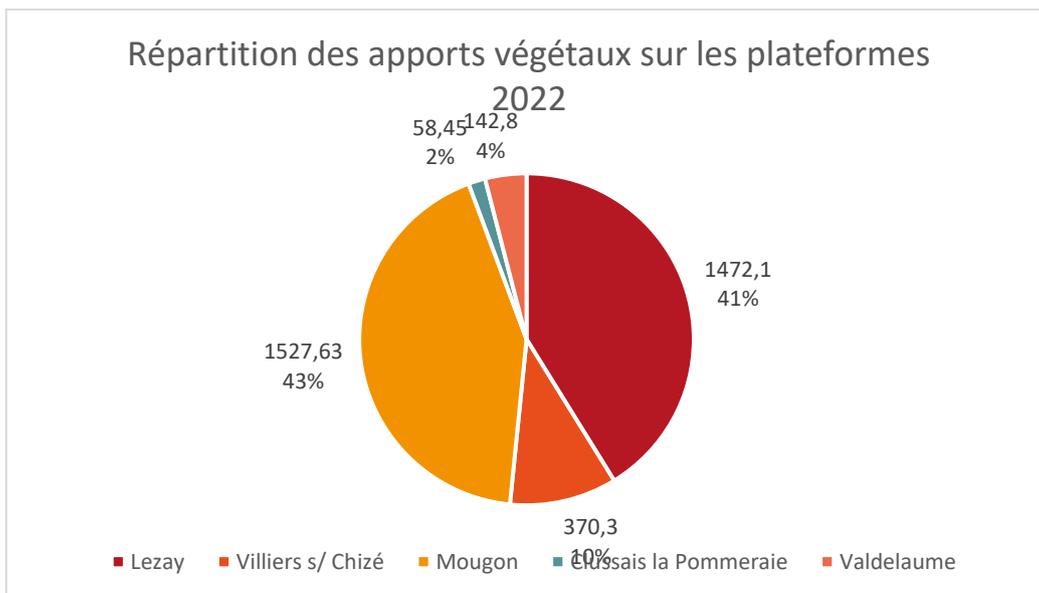
Les déchets verts du territoire sont accueillis en déchèteries et sur les plateformes dédiées uniquement à ce flux. La collectivité a mis en place la filière de valorisation de co-compostage qui consiste à broyer les déchets verts, les mélanger à du fumier, réaliser des andains, et épandre sur les terres agricoles afin de fertiliser les sols. Des partenariats sont passés avec des agriculteurs intéressés. Des analyses et un suivi sont réalisés par la chambre d'agriculture pour le compte de la collectivité.

Afin d'optimiser les coûts, les flux accueillis sur certaines déchèteries sont transférés sur un nombre réduit de sites permettant de les regrouper plutôt que de multiplier les lieux de broyage.

Les tonnages

Le site de Lezay accueille les déchets végétaux des déchèteries de Chey, Rom, St Vincent la Châtre et une partie de ceux de la Mothe Saint Héray. En 2022, 1 046,36 tonnes de végétaux ont été déposés sur la plateforme dont 1046,36 tonnes directement par les usagers.

De la même façon, la déchèterie de Mougou disposant d'une plateforme dédiée aux végétaux reçoit, en plus des apports des usagers sur site, les déchets verts de la déchèterie de Celles sur Belle soit un total de 1527,63 tonnes /an (2 flux confondus).



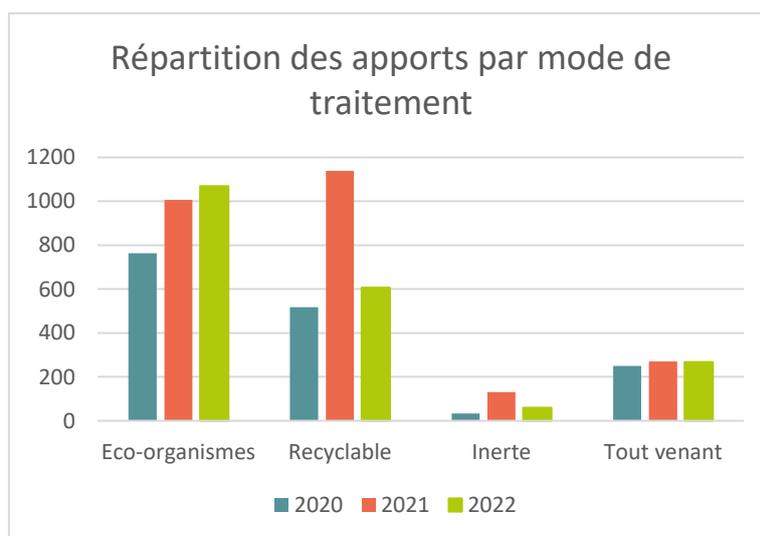
La plateforme de déchets verts de Lezay reçoit 43% des apports.

II-8. LES AUTRES COLLECTES

II-8-1. La collecte en porte à porte des encombrants

La collecte des encombrants en porte à porte a été généralisée sur l'ensemble du territoire en 2020. Durant l'année 2022, ce sont 372 foyers qui ont utilisé le service soit une baisse de 15,65 % par rapport à 2021. Le secteur utilisant le plus ce service reste le lezayéen, ce qui peut s'expliquer par le manque d'une déchèterie équipée de suffisamment de filières sur le secteur, entraînant pour les usagers des déplacements obligatoires sur Melle ou Sauzé-Vaussais.

En 2022, 286,45 m³ de déchets ont été collectés, répartis comme suit :



Enfin, en matière de prévention, la marge de manœuvre est limitée puisque 1 objet a été jugé réparable, 4 en bon état sur les 2011 récupérés.

II-8-2. La collecte des cartons de professionnels

La collecte des cartons de professionnels s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Mellois et regroupe 80 professionnels pour 102,76 tonnes collectées. Une étude va être réalisée pour connaître le devenir de ce service à savoir la généralisation ou l'arrêt de la collecte.

II-8-3. La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes Cœur du Poitou (cantons de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais) pour 11 gros producteurs. En 2022, 29,130 tonnes ont été collectés. Actuellement, une étude est en cours pour connaître le devenir de ce service.

II-8-4. Le réemploi

Le textile est collecté sur 6 de nos déchèteries (Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Melle, Mougou et Sauzé-Vaussais) pour 23,716 tonnes collectés en 2022.

En ce qui concerne les caissons de réemploi, à la déchèterie de Sauzé-Vaussais, sont repris essentiellement du mobilier et à Melle des déchets électriques et électroniques ainsi que de l'outillage non électrique et des petits mobiliers.

II-9. ELEMENTS DE SYNTHESE GLOBALE DMA

Pour une meilleure lecture des tableaux suivants :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de déchèteries
- *HG : Hors Gravats
- **AG : avec Gravats
- Population communautaire (référence CITEO) : 47 614 habitants

Evolution production en Kg/hab/an de 2010 à 2022

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2010 / 2022	2021 / 2022
OM	210,73	209,65	206,21	202,93	198,33	192,47	184,09	185,88	182,18	181,85	183,22	178,69	165,64	-21,40%	-7,30%
Emb.	14,63	14,56	14,54	15,06	15,74	16,25	18,25	19,21	20,77	21,97	22,81	25,90	33,66	130,07%	29,96%
Papier	26,23	25,27	24,45	23,04	22,22	24,7	24,79	23,7	20,61	20,99	18,49	21,11	18,86	-28,10%	-10,66%
Verre	39,97	38,15	37,01	36,16	37,6	36,19	38,66	37,24	39,62	39,42	40,8	40,98	43,28	8,28%	5,61%
OMA	291,56	287,63	282,21	277,19	273,89	269,61	265,79	266,03	263,18	263,63	265,32	266,68	261,44	-10,33%	-1,96%
Déchèteries (HG)*	194,66	202,81	200,72	208,74	221,41	206,03	196,43	219,55	250,33	287,28	302,89	392,74	351,01	80,32%	-10,62%
DMA (HG)	486,22	490,44	482,93	485,93	495,30	475,84	462,22	485,58	513,51	550,91	568,21	661,05	612,46	25,96%	-7,35%
Déchèteries (AG)**	265,61	295,67	292,55	309,48	329,89	294,89	287,11	292,72	386,39	395,36	406,42	600,23	594,17	123,70%	-1%
DMA (AG)	557,17	583,30	574,76	586,67	603,78	564,5	552,9	558,75	649,57	658,99	671,74	866,91	855,62	53,56%	-1,30%

Focus sur les performances de l'année 2022

	Tonnages 2022	Performances 2022 kg/hab./an
OM	7 887	165,64
Emballages	1 602,64	33,66
Papier	898,12	18,86
Verre	2 060,75	43,28
OMA	12 448,51	261,44
Déchèteries (HG)*	16 713,01	351,01
DMA (HG)	29 161,52	612,46
Déchèteries (AG)**	28 291,11	594,17
DMA (AG)	40 739,62	855,62

En 2022, on constate une diminution importante des OM. Une baisse des DMA est aussi identifiée mais comme déjà indiqué une partie de celle-ci est due à la baisse de la performance des déchets verts correspondant aux végétaux broyés chaque année et non aux apports réels.

Evolution des performances depuis 2010

Depuis 2010, les OM de la communauté de communes sont en baisse démontrant une meilleure application du tri, notamment des emballages.

La caractérisation des OM réalisée en décembre 2019 révèle une part encore présente de déchets compostables et importante de déchets recyclables malgré une augmentation de performances en matière de collecte sélective. Une baisse des OM et une augmentation du taux de valorisation des OMA est donc possible.

Concernant les déchets de déchèteries, on note une augmentation de 80,32% de la production entre 2010 et 2022.

Un des grands enjeux de la communauté de communes est donc la baisse des déchets apportés en déchèteries.

PARTIE 5 INDICATEURS FINANCIERS

I-BUDGET 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général	1 857 301,05€
012-Charges de personnel	2 604 960,23€
65-Autres charges de gestion courante	1 818 456,47€
66-Charges financières	13 933,65€
67-Charges exceptionnelles	30 430,99€
042-Opération d'ordre entre sections	962 824,92€
TOTAL DÉPENSES	7 287 907,31€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013-Atténuation de charges	49 684,64€
042-Opération d'ordre entre sections	257 558,68€
70-Produits de services	825 061,33€
73-Recettes fiscales	4 617 264€
74-Subventions et participations	668 490,96€
75-Autres produits de gestion courante	8 065,94€
77-Produits exceptionnels	321 192,95€
TOTAL RECETTES	6 747 318,50€
RÉSULTAT	-540 588,81€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
16-Emprunts et dettes	283 700,09€
20-Immobilisations incorporelles	38 656,58€
21-Immobilisations corporelles	1 177 836,28€
23-Immobilisations en cours	73 505,06€
27-Immobilisations financières	26 016,50€
040-Opération d'ordre entre sections	257 558,68€
041-Opération d'ordre section invst	28 719,16€
TOTAL DÉPENSES	1 885 992,35€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Opération d'ordre entre sections	962 824,92€
041-Opération d'ordre section invst	28 719,16€
10-Dotations	454 148,88€
13-Subventions d'équipement perçues	0€
16-Emprunts et dettes	780 000€
23-Immobilisations en cours	0€
TOTAL RECETTES	2 225 692,96€
RÉSULTAT	339 700,61€

Depuis plusieurs années, la communauté de communes supporte les augmentations de coûts (exemple : + 100 000€ carburant en 2022 et +29% d'augmentation des coûts de traitement des OM et des encombrants entre 2019 et 2023) que l'évolution de la revente des matériaux et les subventions d'éco-organismes ne suffisent plus à compenser.

Les excédents ont permis de couvrir les déficits des 2 dernières années, évitant jusqu'alors une hausse de la fiscalité.

Cependant au regard de ces résultats budgétaires et des prévisions 2023 du budget annexe de la TEOM, une prospective financière a débuté en novembre 2022 afin de déterminer l'augmentation nécessaire du taux de la TEOM, en considération des perspectives connues à ce jour en matière de déchets et d'évolution du service sur le territoire de la communauté de communes.

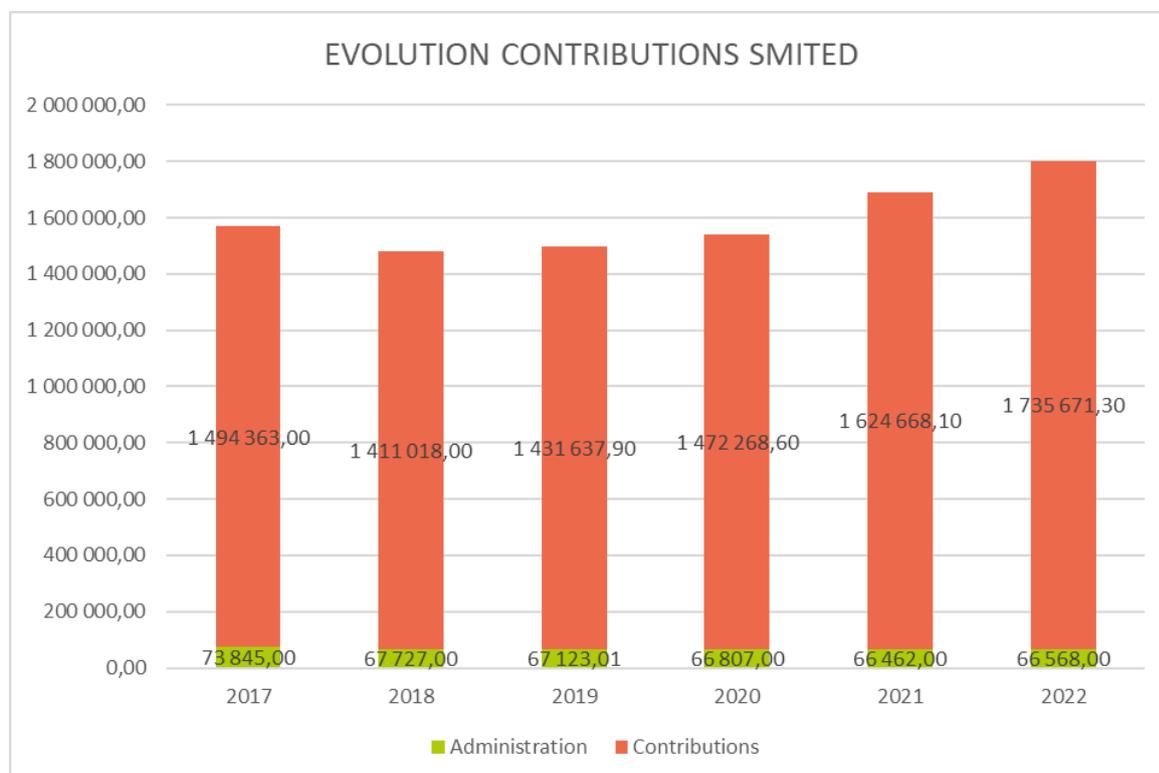
II- LES DÉPENSES

- [Les prestations extérieures](#)

Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Bois	67 093,35	148 029,36	132 321,52	152 995,98	154 706,19	126 782,48
Broyage déchets verts	94 445,98	66 803,16	60 116,46	88 870,60	108 786,74	106 305,75
DDS	71 949,62	92 383,04	69 814,93	74 663,46	82 371,52	73 410,23
Retournement andains	6 122,16	4 635,18	10 364,34	4 735,50	8 893,50	11 242,00
Analyses compost	4 001,33	2 996,81	3 529,60	2 611,24	2 648,40	3 242,75
Chambre d'Agriculture	5 355,00	2 856,00	5 400,00	7 236,00	6 367,44	7 404,00
Huiles et filtres	3 566,41	4 460,35	2 654,60	264,00	5 042,42	0,00
Gravats	8 712,32	22 932,87	14 587,09	8 957,23	13 944,00	13 938,00
Polystyrène	5 923,20	7 339,20	7 594,40	7 312,80	9 876,07	13 403,80
Evacuation pneus	1 831,46	5 162,80	1 512,00	1 710,00	3 135,00	1 971,64
Cartons	18 561,91	23 201,08	17 231,76	18 620,27	23 964,37	24 279,04
Entretien vêtements de travail	4 642,67	15 104,53	14 733,20	12 694,16	4 711,47	27 602,67
Tri des emballages	215 708,50	228 832,36	241 473,69	251 693,30	364 660,94	404 715,92
Tri des papiers	-	-	-	-	63 217,08	53 814,71
Lavage containers	15 439,16	23 543,03	29 424,96	28 586,88	25 659,72	38 088,61
Epanchage	5 157,78	11 862,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Emballages souillés	0,00	0,00	0,00	1 518,12	0,00	0,00
Évacuation SITOM	0,00	0,00	0,00	4 015,99	0,00	0,00
Total prestations	528 510,85	660 142,19	610 758,55	666 485,53	877 984,86	906 201,60

En 2022, le montant total du budget TEOM relatif aux prestations extérieures était de **906 201,60 €**. Si l'on compare aux années précédentes, on peut constater un accroissement de ce type de dépenses en raison de l'augmentation de la production des DMA mais également des coûts de traitement de certaines prestations, telles que le traitement du bois ou le tri des emballages.

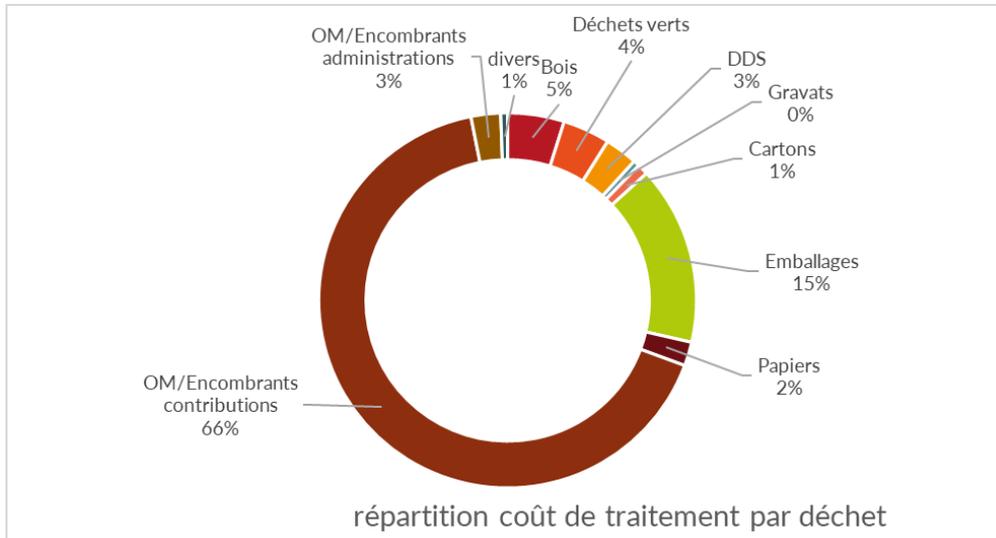
- [Le traitement des Ordures Ménagères et encombrants](#)



Le coût à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et tout venant est passé de 129,25 € HT pour 2021 à 137,25 € HT pour 2022, soit une augmentation de 6,2%.

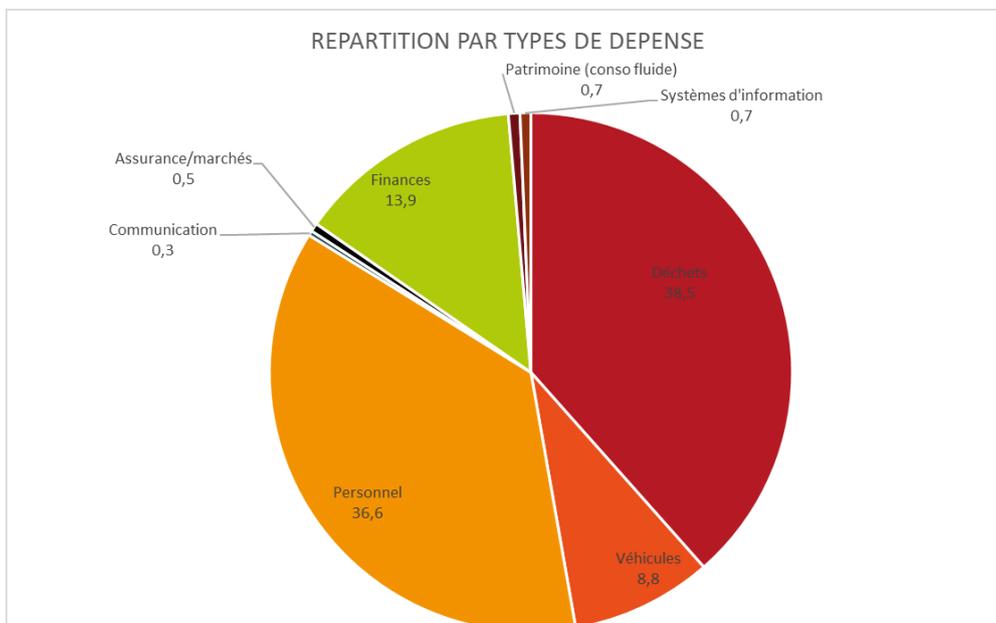
La participation SMITED représente 25 % des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

- La répartition des coûts de traitement des déchets



On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts de traitement totaux est de 69%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

- Répartition par type de dépense (en %)



III - LES RECETTES

- La tarification

→ TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

Elle est instaurée dans 85 % du territoire national. La TEOM permet de financer l'ensemble des prestations de collecte (OM, PAV, déchèteries, ...), de gestion des flux, de prévention et de modernisation des équipements. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe s'inscrit dans une politique plus générale visant l'occupation des surfaces bâties (taux d'occupation et urbanisme) et la solidarité communautaire.

→ Redevance spéciale

Jusqu'au 30 juin 2021, la Redevance Spéciale (RS) n'était appliquée que sur le territoire du Sauzéen et du Chef-Boutonnais.

Depuis le 1^{er} juillet 2021 celle-ci a été généralisée à l'ensemble de la communauté de communes selon les mêmes règles d'application, à savoir :

- La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *
- TARIF 2022 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).

→ Tarification des professionnels en déchèteries

Depuis le 1^{er} avril 2019, certains déchets apportés en déchèteries sont facturés aux professionnels.

- Modalités de financement

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
TOTAL TEOM		5 367 258,30	5 580 960,97	5 659 691,75	5 537 326,44	5 854 132,67	6 346 290,26
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 2019)	4 177 662,29	4 232 625,68	4 401 824,58	4 476 947,00	4 429 794,00	4 617 264,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40	27 756,40	28 343,40	27 366,00
	Remboursement autres redevables	3 624,26	83 533,43	96 859,64	56 547,50	71 649,34	57 276,13
	Subvention CODEC / étude opitmisation		98 297,00	62 905,00	58 091,00	0,00	0,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00	2 912,00	3 258,00	4 098,00
	Soutien métaux	18 076,89	9 689,24	5 573,80			
	Produits exceptionnels	133 147,37	4 148,00				
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60	13 469,01	48 598,80	75 592,15
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	96 482,59	133 351,55	66 766,54	52 415,19	270 048,01	196 305,01
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00	2 020,00	3 010,00	3 430,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53	35 401,31	37 142,70	38 475,72
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00	60,00	0,00	280,00
	OCAD3E	32 983,20	47 746,83	39 001,49	38 475,52	40 386,27	38 953,25
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	6 731,72	9 682,36	6 088,04	5 738,26
	Eco-mobilier	23 619,01	43 390,39	39 263,26	47 730,05	44 414,67	44 765,59
CS	Revente matériaux collecte sélective	199 696,56	272 933,50	233 247,73	119 248,01	290 601,48	497 831,69
	CITEO Papier	53 943,23	53 575,78	52 947,84	53 837,36	23 144,22	95 900,65
	Produits exceptionnels		5 956,61			9 364,24	
	CITEO	537 450,47	519 479,89	547 249,62	542 733,73	548 289,50	643 013,81

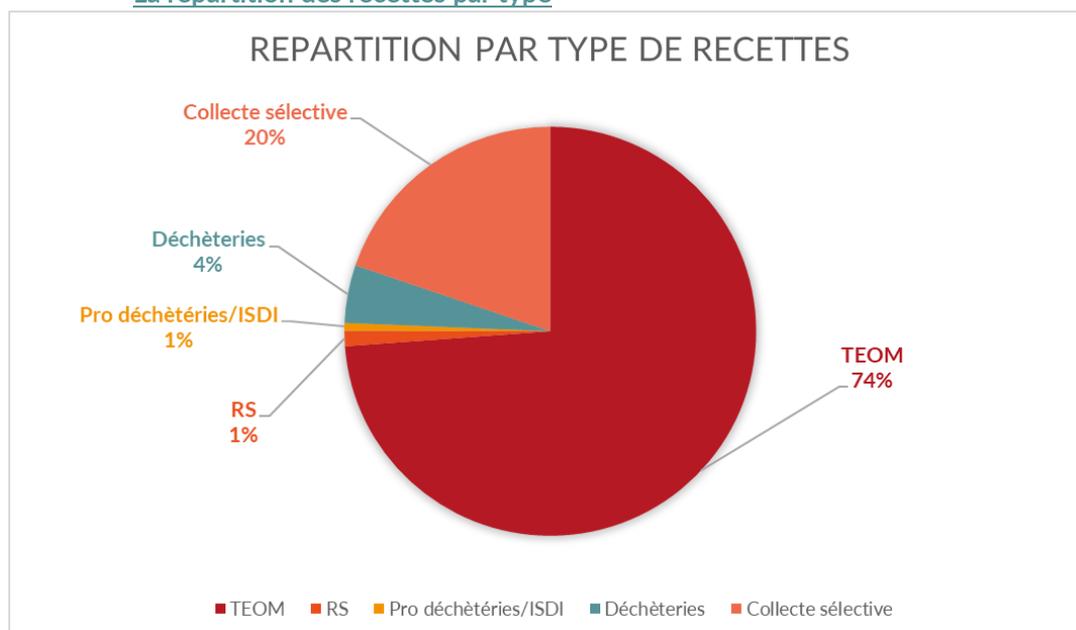
Après une baisse des recettes en 2020, on constate une augmentation de celles-ci depuis 2021. Ces variations s'expliquent principalement par la fluctuation des reprises des matériaux fonctions du prix des matières premières.

À la suite de la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du territoire, les taux ont été lissés en 2020 et 2021 avec un effet d'aubaine en 2020, expliquant la baisse du produit entre ces 2 années.

La hausse du produit de la TEOM entre 2021 et 2022 est due à l'évolution des bases, le taux n'ayant pas été modifié.

L'augmentation des recettes en 2022 n'a cependant pas été équivalente à celle des dépenses.

- La répartition des recettes par type



La TEOM représente 74% des recettes globales. Les recettes de la collecte sélective sont à hauteur de 20% contre 15% en 2021 et celles générées par l'activité des déchèteries à 4%. Les tarifications aux entreprises représentent 2%.

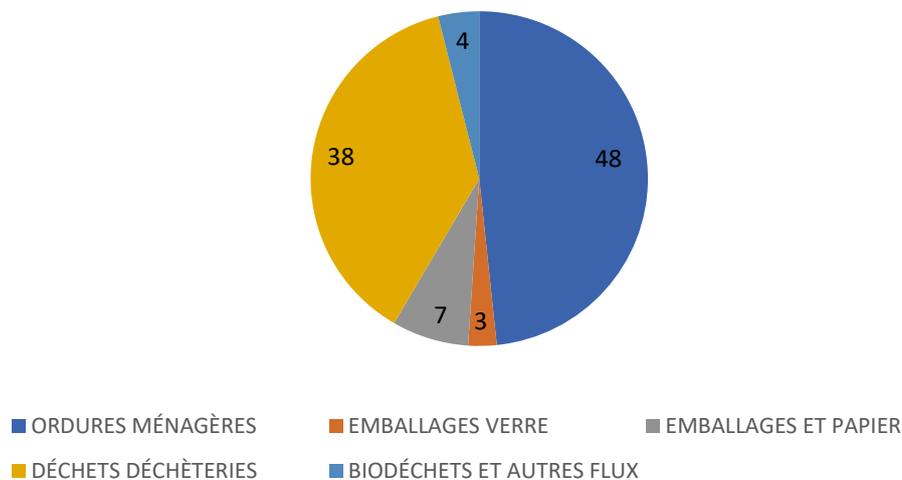
L'augmentation de la part des recettes de la collecte sélective est due à l'augmentation des coûts de reprise mais également de la hausse importante du tri des emballages faisant suite au déploiement du nouveau mode de collecte.

IV- LE COUT DES SERVICES

La matrice compta coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.

Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.

% COUT AIDÉ HT/HAB. 2022



Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

En 2022, les Ordures Ménagères représentaient 48% des coûts aidés HT par habitant et les déchets de déchèteries 38%. Le coût aidé par habitant des DMA est de 112.57 €.



PARTIE 6 PROSPECTIVES ET ÉVOLUTION

Au regard des enjeux en matière de politique déchets au sein de Mellois en Poitou, des projets majeurs décidés par la collectivité, et pour certains déjà initiés vont être réalisés ou poursuivis.

→ Pour faire perdurer la baisse de la production des Ordures Ménagères et l'augmentation du tri des emballages avec :

- * La fin du déploiement du nouveau mode de collecte,
- * La mise en place de la gestion de proximité des biodéchets pour la restauration scolaire,
- * L'augmentation du compostage à domicile et partagé,
- * L'accompagnement des entreprises,
- * Le développement d'une communication ciblée au plus près des habitants.

→ Pour diminuer les déchets de déchèteries en :

- * Développant la gestion locale des déchets verts des communes,
- * Débutant la mise en place du contrôle d'accès et du barriérage en déchèteries.

→ Pour maîtriser les coûts avec :

- * Une réflexion sur l'organisation et le maillage des déchèteries et ainsi permettre le développement de la valorisation et des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs).
- * La construction du centre de tri UNITRI, propriété d'une société publique à laquelle la collectivité adhère, qui permettra de maîtriser nos coûts grâce à un équipement public de tri des emballages dans le nord du département.

→ Pour optimiser le traitement des déchets avec l'étude de traitement des déchets verts issus des déchèteries et des déchets inertes et la mise en œuvre des plans d'actions.

D'autres actions vont être également menées en 2023 :

- La poursuite de la mise aux normes de nos déchèteries pour répondre aux règles de sécurité,
- La construction d'une nouvelle déchèterie à Lezay (début de travaux en avril 2023),
- La livraison d'une base vie comprenant des vestiaires, sanitaires et équipements conformes permettant une meilleure qualité de vie au travail pour les agents de la direction des déchets dont les travaux ont débuté fin 2022,
- L'étude de la généralisation du tri à la source des biodéchets,
- L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un dispositif de recyclerie/ressourcerie,
- La redevance spéciale dont les modalités pourraient être revues pour permettre de répondre plus rapidement aux enjeux de prévention.
- Les compétences et filières déchets à mutualiser à l'échelle du département et au-delà, ainsi que les transferts et transports entre les sites (réflexion engagée par le SMITED).



En 2022, en complément des communications effectuées dans le cadre de la prévention des déchets, indiquées p. 15 à 21, et de la communication de proximité dont les résultats sont présentés p. 9, la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets a réalisé, en partenariat avec la direction de la communication, d'autres outils de communication.

INFORMER SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2021

Pour communiquer au mieux auprès des habitants sur le rapport annuel, la DPGD a mis en œuvre les moyens suivants :

- Distribution à tous les ménages d'un document de présentation des éléments principaux,
- Publication Facebook,
- Mis en ligne sur le site internet,
- Conférence de presse.

EXPLIQUER LA TEOM

Un document explicatif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été distribué à l'ensemble des ménages du territoire.

EXPLIQUER LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE

La mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collecte prévoit des actions par territoire afin d'accompagner au mieux les habitants et pouvoir répondre à leurs interrogations :

- Information Facebook et site internet,
- Réunion publique,
- Passage des agents de proximité en porte à porte.

Des conférences de presse sont également organisées pour faire le point sur l'état d'avancement du projet, ainsi qu'une participation à des enregistrements radio.

Concernant l'information des activités relevant des services qui sont proposés à la population, telles que la collecte en porte à porte ou les animations, la DPGD utilise les mêmes canaux de communication à savoir :

- Site internet et page Facebook,
- Mailing aux Communes,
- Communiqués de presse.